Association des Industriels du Burundi

Industrie, pilier du développement

SALON INDUSTRIEL, Edition 2018

Thème: « L'industrie pilier et moteur de la croissance économique dans la Communauté Est Africaine ».

TRADE MARK EAST AFRICA

Agence Burundaise de Promotion des Investissements

CFCIB

BUJUMBURA, BURUNDI / HOTEL CLUB DU LAC TANGANYIKA, JUIN 2018

Salon Industriel, Edition 2018

Partenaires & Sponsors

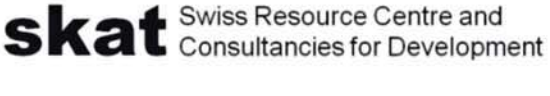

Tables de Matières

Abréviations et Acronymes.....3
Mots clés.....5
Chapitre I : Introduction.....6
Chapitre II : Participation.....6
Chapitre III : Déroulement des activités.....7
III.1. Cérémonies d'ouverture officielle du Salon annuel Industriel.....7
III.1.2 Programme d'Activités.....7
III.1.3 Mot de bienvenue et Discours.....7
III.1.4 Discours du Président de l'AIB.....7
III.1.5 Discours du Président de la CFCIB.....7
III.1.6 Discours de TMEA.....7
III.1.7Discours du Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.....7
III.1.8 Discours de Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République.....7
III.2. Présentations sur 2 thèmes durant la première journée.....8
III.2.1. Ier Thème: « Les piliers de l'Union Douanière et la compétitivité des Industries dans la Zone EAC : Comment les industries burundaises peuvent-elles en tirer profit ? ».....8
III.2.2. 2ème Thème: « Politique Nationale d'Industrialisation ».....9
III.2.2.1. Des objectifs globaux.....9
III.2.2.2.Des objectifs spécifiques.....9
III.2.2.3. Des piliers d'industrialisation.....10
III.2.2.4. Des principales contraintes.....10
III.2.2.5. Des forces et des atouts.....10
III.2.2.5.1. Des forces.....10
III.2.2.5.2. Des atouts.....11
iIII.3. Présentation sur 6 thèmes durant la 2ème journée.....12
III.3.1. 3eme Thème : « Nouveau Cadre légal de partenariats Public-Privé au Burundi».....13
III.3.2. 4eme Thème : « Le régime régissant les contrats de partenariat Public privé au Burundi ».....13
III.3.3. 5eme Thème : « Présentation de l'OBR, mission et Performances ».....15
III.3.4. 6eme Thème : « Régime de remise des droits de la Communauté Est Africaine.....16
III.3.5. 7ème Thème : « Amélioration du climat des affaires, un tremplin pour le développement du secteur industriel».....19
III.3.6. 8eme Thème : « La certification : une clé ou un handicap pour les industries burundaises ».....22

Chapitre IV : Conclusion.....25

Annexe.....26

Annexe 1.....26

Annexe 2.....35

Annexe 3.....37

Annexe 4.....38

Annexe 5.....41

Annexe 6.....43

Annexe 7.....45

Annexe 8.....47

Annexe 9.....49

Annexe 10.....50

Abréviations et Acronymes

AIB : Association des Industriels du Burundi

API : Agence de Promotion des Investissements

B2B : Business to Business

CFCIB : Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi

CEPGL : Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

CNRD : Comité National de Remise des Droits

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa

EAC : East African Community

OBK : Organisation du Bassin de la Kagera

OBR : Office Burundais des Recettes

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

RRDD :Régime de Remise des Droits de Douane

RTNB : Radio Télévision Nationale du Burundi

TEC : Tarif Extérieur Commun

TMEA : Trade Mark East Africa,

ZEP : Zone d'Echange Préférentiel

ZES : Zone Economique Spéciale

« ...L'Association des industriels du Burundi organise dans les enceintes de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika un premier Salon Industriel Edition 2018 réunissant tous les acteurs du secteur industriel du Burundi et ceux du secteur undustriel de la Communauté Est Africaine... »

Joseph BUTORE
Deuxième Vice-Président de la République

« ...Le Salon Industriel, dont l'une des missions principales est de promouvoir le secteur industriel de la sous-région en général et du Burundi en particulier, est le fruit des efforts conjugués de l'Association des Industriels du Burundi (AIB), du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, du Trade Mark East Africa, de la CFCIB et l'Agence de Promotion des Investissements (API)... »

Audace BUKURU
Président de la CFCIB

« …depuis que la CFCIB est une Fédération, a trait à une concertation continue entre opérateurs économiques eux-mêmes d'une part, et entre opérateurs économiques et agents publics d'autre part, pour la mise en place des programmes de plaidoyer, de formation, d'information, et d'encadrement. C'est ainsi par exemple que le processus d'implantation d'une Zone Economique Spéciale au Burundi est en cours par le biais d'un partenariat public/privé… »

Alice NIBITANGA
Représentante Pays de TRADEMARK

«...TMEA souhaite vivement que tous les résultats attendus de ce Salon Industriel soient atteints en particulier que les relations d'affaires entre les industriels burundais et ceux de la sous-région soient renforcées et que le Partenariat Public-Privé et la politique de développement industriel soient renforcés...»

Chapitre I : Introduction

Sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République du Burundi, le premier Salon Annuel Industriel du Burundi a été organisé par l 'Association des Industriels du Burundi (AIB) en collaboration avec les partenaires officiels notamment : la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB), le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, l'Agence de Promotion des Investissements (API) ,et avec l'appui financier de Trade Mark East Africa (TMEA) à Bujumbura, l'Hôtel Club du Lac Tanganyika du 14 au 16 Juin 2018. L'objectif global du Premier Salon Annuel Industriel est de promouvoir le secteur Industriel en général et les Entreprises Industrielles du Burundi et de la Communauté Est Africaine, en particulier, en offrant une visibilité des activités des industries et de leurs produits auprès des différents partenaires porteurs de développement lequel secteur est créateur d'emploi et de prospérité.

Parmi les objectifs spécifiques du Salon Industriel nous pouvons citer notamment:

- Améliorer la visibilité de l'AIB afin de la faire connaître ainsi que ses activités à tous les partenaires potentiels nationaux, régionaux et internationaux ;
- Renforcer les relations d'affaires entre les industriels burundais et ceux de la sous région ;
- Accroître l'effectif des membres de l'AIB ;
- Promouvoir les biens et services produits par les membres de l'AIB, d'une part, et ceux produits par les industriels de la sous région, d'autre part ;
- Améliorer la capacité de plaidoirie et de représentativité de l'AIB afin qu'elle puisse être plus performante pour initier des actions et des activités de visibilité de l'Association au quotidien ;
- Contribuer à la réduction des activités se faisant dans l'informel par des unités de transformation à vocation industrielle ;
- Renforcer le Partenariat Public-Privé au niveau du secteur industriel d'une part, et la politique de développement industriel, et d'autre part ;
- Développer et renforcer les relations d'affaires (B2B) entre les professionnels du secteur industriel de la Communauté Est Africaine via un Diner d'Affaires.

Nous vous parlerons dans la suite de la forte participation des parties prenantes, du déroulement des activités des cérémonies d'ouverture et de clôture, de la visite des stands et des thèmes qui ont été développés au cours des trois jours du 14 au 16 juin 2018ainsi que des discours prononcés par les partenaires officiels.

Chapitre II : Participation

Les cérémonies d'ouverture officielle ont été rehaussées par Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République du Burundi et d'autres autorités. Participaient à ce salon, 128 personnes dont les membres des corps diplomatiques, les honorables députés, les Ministres, les membres de l'Association Industrielle du Burundi, les représentants des industriels de la Communauté Est Africaine, les Directeurs Généraux et les Directeurs des institutions publiques et privées, les journalistes des médias publiques et privés, (RTNB, Radio CCIB FM+, CCIN Company, Radio Isanganiro,IKIRIHO, Burundi Echo, Agence de coordination Umuringa).

La liste des participants se trouve en **annexe 1 et** la liste détaillée des médias se trouve en **annexe 11.**

Chapitre III : Déroulement des activités

III.1. Cérémonies d'ouverture officielle du Salon annuel Industriel

De gauche à droite : Madame Nibitanga Alice, Représentante pays de Trade Mark East Africa, Monsieur Ndayizeye Audace, Président de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB), Monsieur Niyokindi Jean Marie, Ministre du Commerce, d'Industrie et du Tourisme, Docteur Butore Joseph, Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République du Burundi (au Centre), Mr Suguru Olivier, Président de l'Association des industriels du Burundi (AIB) et Monsieur Mbonimpa Freddy, le Maire de la Ville de Bujumbura.

Vue d'ensemble des participants lors de l'ouverture officielle du premier salon annuel industriel.

III.1.2 Programme d'Activités

Le programme des activités a été annonc par le Chef du Protocole à la Deuxième Vice Présidence de la République du Burundi. Le début des activités a commencé par des chants d'hymne national du Burundi et d'hymne de la Communauté Est Africaine. Le programme d'activités se trouve en **annexe 2.**

III.1.3 Mot de bienvenue et Discours

Le mot de bienvenue a été prononcé par Monsieur MBONIMPA Freddy, le Maire de la ville de Bujumbura. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants à ce salon industriel et a informé les participants que Bujumbura, la Capitale du Burundi, va devenir une plaque tournante pour les pays des Grands Lacs et pour la Communauté Est Africaine. L'intégralité du discours se trouve en **annexe 3**.

III.1.4 Discours du Président de l'AIB

Le Discours a été prononcé par le Président de l'Association des Industriels du Burundi, Monsieur SUGURU Olivier. L'intégralité du discours se trouve en **annexe 4**

III.1.5 Discours du Président de la CFCIB

Le Discours a été prononcé par le Président de la Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi, Monsieur NDAYIZEYE Audace. L'intégralité du discours se trouve en **annexe 5**

III.1.6 Discours de TMEA

Le Discours a été prononcé par Madame NIBITANGA Alice, la Représentante Pays de Trade Mark East Africa (TMEA). L'intégralité du discours se trouve en **annexe 6**

III.1.7 Discours du Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Le Discours d'accueil a été prononcé par Monsieur NIYOKINDI Jean Marie, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. Il a annoncé que le Ministère du Commerce, de l 'Industrie et du Tourisme va organiser la foire « Made in Burundi» du 29 juin au 15 juillet 2018. L'intégralité du discours se trouve en **annexe 7.**

III.1.8 Discours de Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République

Le Discours d'ouverture officielle des cérémonies a été prononcé par Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République du Burundi. L'intégralité du discours se trouve en **annexe 8**

Photo de famille des participants autour de la piscine de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika en date du 14 juin 2018.

Visite des Stands par Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République du Burundi (au premier plan).

Visite des Stands par Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République du Burundi (au milieu) accompagné par le Président de l'AIB sur la photo à gauche et Madame Caterina Lametti Nduwimana de l'Association Dutezanyimbere à droite

III.2. Présentations sur 2 thèmes durant la première journée

L'après midi de la première journée a été animé par des exposés et débats sous la modération du Directeur de département du développement industriel au Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Monsieur Serges BIRIZANYE. Il a demandé à chaque participant dans la salle de se présenter d' abord et a ensuite insisté beaucoup à l'endroit des présentateurs sur le respect du temps.

Deux thèmes ont été développés à savoir :

1. Les piliers de l'Union Douanière et la compétitivité des industries dans la Zone EAC: Comment les industries burundaises peuvent- elles en tirer profit ? Par Monsieur Econie NIJIMBERE, Consultant.
2. La Politique Nationale d'Industrialisation par Monsieur Albin SINZOTUMA, Conseiller au Cabinet du Ministère du Commerce, d'industrie et du Tourisme

III.2.1. Ier Thème: « Les piliers de l'Union Douanière et la compétitivité des Industries dans la Zone EAC : Comment les industries burundaises peuvent-elles en tirer profit ? »

Intervention de Monsieur Econie NIJIMBERE.

Concernant le premier thème, le présentateur, Monsieur Econie NIJIMBERE, dans son mot introductif a fait comprendre aux participants que le marché burundais est ouvert depuis que le Burundi a accepté l'entrée dans la région de la Communauté Est Africaine.

Il a rappelé de l'historique de la Communauté EAC qui a été créée en 1967 par trois pays, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie qui a finie par dislocation pour renaitre en 1999. Le traité établissant la Communauté Est Africaine a vu le jour en 2000 par la signature du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda.

La Communauté EAC a démarré à partir de l'Union Douanière. La République du Burundi et la République du Rwanda ont rejoint la communauté en 2007. Aujourd'hui, la communauté compte six pays (Burundi, Kenya, Rwanda, Sud Soudan, Tanzanie et Uganda). Par rapport aux industries, l'EAC a une population qui est autour de 150 millions d'habitants, Elle a une superficie de 22 millions de kilomètre carrée et un PIB de 146 milliards de dollars. Ce chiffre intéresse la Communauté des Affaires. Le Burundi seul a une population de 11 millions d'habitants et son PIB n'est pas connu. Le secteur industriel est trop faible et offre par conséquent des opportunités. Il a mis un accent particulier par la compétitivité sur la rentabilité, le marché peu déchargé et le libre échange avec un tarif zéro ainsi qu'un tarif extérieur commun (TEC). Ce qui entraine une solution et beaucoup de problèmes. Pour la protection de leurs industries, certains des cinq pays de la Comminauté Est Africaine (le KENYA à titre d'exemple) plaindent pour une hausse du taux d'imposition du TEC en faveur des produits qu'ils fabriquent localement. Tous les pays analysent annuellement la politique industrielle pour leurs industries et la gestion de leurs instruments. L'économie s'industrialise passant du tarif de 25 pour cent à 0 pour cent en passant par 10 pourcent. Le présentateur a voulu utiliser les techniques de discussions centrées sur la compétitivité des produits industriels notamment le café, le thé, le coton,les jus et autres produits d'exportation.

III.2.2.2ème Thème: « Politique Nationale d'Industrialisation ».

Concernant le second exposé, Monsieur Albin Sinzotuma a parlé de la Politique Nationale d'Industrialisation. Il a d'abord salué l'Assemblée et a expliqué qu'il s'agit d'un document de politique du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. Il a développé son thème en mettant un accent particulier sur le rôle de l'industrialisation.

Il a fait comprendre que la politique industrielle doit reconnaitre la défaillance des marchés dans le but d'aider les opérateurs économiques.

Il a également parlé dans son exposé des objectifs globaux, des objectifs spécifiques, des piliers plus importants d'industrialisation, des principales contraintes, des forces et des atouts ainsi que les axes d'intervention de l'industrialisation.

III.2.2.1. Des objectifs globaux

a) relancer l'industrie en période de crise économique, de conserver les entreprises survivantes sur le territoire d'un Etat ;
b) l'accroissement de la part de l'industrie dans les exportations et partant dans le PIB ;
c) la création des PME susceptibles d'être compétitives, de générer des emplois et des revenus;
d) la création d'entreprises d'intégration régionale (CEPGL, OBK, ZEP,).

III.2.2.2.Des objectifs spécifiques:

III.2.2.2.1.Exploiter rationnellement les ressources naturelles existantes;
III.2.2.2.2. Initier et promouvoir les chaînes de valeur nationale et internationale;
III.2.2.2.3. Mettre en place des mesures attractives aux investissements novateurs;
III.2.2.2.4. Accroître et développer les compétences techniques dans les domaines scientifiques, technologiques et de management indispensables pour la recherche & développement;
III.2.2.2.5. Réhabiliter et développer les infrastructures d'appui à l'industrialisation;
III.2.2.2.6. Renforcer les capacités des institutions d'appui existantes et mettre en place d'autres en fonction des besoins.

III.2.2.3. Des piliers d'industrialisation

Deux piliers plus importants ont été relevés :

Pilier 4 : Tirer profit de l'intégration régionale pour accroître et diversifier l'économie Burundaise. Le Burundi prendra les mesures et les réformes institutionnelles nécessaires à la matérialisation de cette intégration afin de permettre aux secteurs agricole et industriel de diversifier la production et d'offrir une gamme de produits compétitifs sur le marché de l'exportation.

Pilier 8 : Le Partenariat secteur Public-Privé devait se matérialiser par un cadre légal bien précis.

Il a exposé aussi sur la situation de l'industrialisation au Burundi

Il a fait comprendre à l'Assemblée que le secteur industriel burundais est encore à l'état embryonnaire, voire même vierge, donc à faire découvrir aux investisseurs. Cette mission est confiée à l'Agence de promotion des investissements et au Ministère du commerce, de l'industrie et du Tourisme.

Le secteur a contribué au PIB à 17% en 2017 alors que celui des services va à plus de 40%. Cependant, l'on observe une certaine dynamique surtout de l'agro-alimentaire mais à contrôler pour le respect des normes. Le secteur manufacturier est encore faible et utilise de la matière première importée dont le transport influe sur le prix de revient et le prix de vente. Pourtant, le pays regorgerait de quantités importantes de minerais (nickel, wolframite, coltan, or, terres rares, vanadium, platine, lithium, cassitérite, etc.). L'industrie extractive devrait alimenter ce secteur et ce serait une valeur ajoutée pour le pays.

Malgré la présence de l'Etat dans les grandes industries du pays, le Gouvernement poursuit un programme de désengagement progressif des industries publiques (cfr P.A.S. 1986), dont les opérateurs privés pourraient tirer profit (achat, concession ou partenariat). Bref, le secteur industriel a évolué lentement à cause des périodes d'instabilité qu'a traversé le pays et à la lenteur de la mise en œuvre des réformes adoptées en matière d'environnement favorable aux affaires.

III.2.2.4. Des principales contraintes

Les principales contraintes sont :

- La crise socio politique et l'instabilité politique ;
- L'insuffisance des infrastructures de base à la production et à la commercialisation: énergie (produits pétroliers et électricité), transport (routières, lacustre, aérienne, ferroviaire).
- Le faible accès aux ressources financières à cause du système financier peu développé (crédit à court terme) même à la Banque nationale pour le développement économique (BNDE)
- La faiblesse des mécanismes institutionnels de coordination et appui au secteur**:** absence de vision commune, faible culture entrepreneuriale; insuffisance de ressources allouées aux institutions d'appui); structures d'appui insuffisantes; pas de cadre légal approprié à la promotion du secteur industriel; non appropriation des technologies; inadéquation de formation et besoin de l'industrialisation.
- L'environnement des Affaires peu favorable: notamment pour «l'obtention de permis de construire » de Doing Business et le « raccordement à l'électricité ».

III.2.2.5. Des forces et des atouts

III.2.2.5.1. Des forces

Parmi les forces figurent :

La volonté politique du Gouvernement, la vision 2025 et la CSLP II. Une disponibilité des instruments pareils pourrait donner un nouvel élan au développement de ce secteur.

La collaboration étroite entre le Gouvernement, le secteur privé, la société civile, les partenaires au développement et les investisseurs potentiels.

III.2.2.5.2.Des atouts;
Parmi les atouts, parlons de :

III.2.2.5.2.1.La disponibilité des matières premières et des potentialités surtout dans le secteur Agroalimentaire, le secteur minier et le secteur des infrastructures de base des produits, une pluviométrie abondante (6 à 8 mois deprécipitations par an), un climat tempéré, une hydrographie presque régulièrement répartie sur tout le territoire;

III.2.2.5.2.2. La position géographique avantageuse, bien que le pays soit enclavé, à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale (plaque tournante).

III.2.2.5.2.3. Le grand potentiel hydroélectrique et solaire pour augmenter la production énergétique. Il a expliqué qu'une politique industrielle qui exploite les avantages comparatifs, une politique qui attire les investisseurs dans des domaines jugés prioritaires peut améliorer l'assiette fiscale et augmenter la croissance économique.

III.2.2.6 Les axes d'intervention dans l'industrialisation.

Cinq axes ont été identifiés :

III.2.2.6.1 Consolidation de la paix; promotion de la Bonne Gouvernance et des institutions solides et performantes.

III.2.2.6.2 Promotion du secteur privé à traves l'amélioration de l'environnement des affaires.

III.2.2.6.3 Soutien massif à trois secteurs (agricole, minier, amélioration des infrastructures,) plus porteurs, moteurs de la croissance et de la transformation économique structurelle pour le moyen terme.

III.2.2.6.4 Renforcement des capacités des institutions d'appui au développement industriel.

III.2.2.6.5 Promotion des partenaires stratégiques et des financements innovants.

Il a terminé son exposé en disant qu'Il existe un projet de Politique Nationale d'Industrialisation et par deux recommandations :

Que le Gouvernement donne des orientations claires
Que la CFCIB fasse des plaidoyers

Signalons qu'une minute de silence a été observée pour feu Arthur Rushemeza pour avoir contribué énormément à l'élaboration du document de projet de Politique Nationale d'Industrialisation.

En outre,après cette pause et avant l'installation des panelistes du jour, le Directeur du développement industriel au Ministère du commerce, de l'industrie et du Tourisme, a passé du temps à expliquer en profondeur la politique d'industrialisation pour renforcer la compréhension dans le contexte des industries nationales et régionales avec des exemples à l'appui.

C'est ainsi que des échanges et débats ont commencé en prenant chaque fois un lot de cinq intervenants.

1. La discordance entre la politique nationale d'industrialisation et le bloc régional économique COMESA
2. Le manque d'harmonisation de politique industrielle, entre le COMESA et l'EAC, qui risquerait de retarder la politique nationale d'industrialisation
3. Comment est le dynamisme des industries burundaises par rapport aux industries de la Communauté Est Africaine
4. Comment promouvoir les produits burundais dans cette Communauté Est Africaine ?
5. Est ce qu'il y a une volonté politique manifeste de la part du Gouvernement pour le coton, le textile et l'habillement dans la politique nationale d'industrialisation ?

1. Y'a t'il des occasions de revoir la Politique nationale d'industrialisation adoptée par les autorités et pouvez vous expliquer la Politique Nationale de Développement ?
2. Pourquoi solliciter à la CFCIB de faire une plaidoirie alors que l'on fait une plaidoirie à l'endroit du Gouvernement ?
3. Le Café burundais n'est pas visible sur le marché local, comment faut-il accélérer la visibilité de nos produits industriels par rapport à nos partenaires externes dont le COMESA et l'EAC?

Monsieur NIJIMBERE Econie a donné des commentaires liés à toutes ces questions. En effet, Le Salon Industriel pour abriter les stands d'exposition des produits et accueillir beaucoup de participants devait avoir au moins 50 mètres sur 20 mètres. Selon des informations de sources différentes (Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et ISTEEBU), le nombre d'industries est respectivement 120 et 155. Vous comprenez que l'offre sur le marché de la communauté est africaine varie entre 100 et 155 industries, tout secteur confondu. La question pertinente serait de savoir le nombre d'entreprises qui sont certifiées. Pour mieux répondre aux aspirations des partenaires et être compétitifs sur le marché, trois institutions dont le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, l'Agence de Promotion des Investissements et le Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité devraient être suffisamment outillées.

Après échanges et discussions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Mettre en place un mécanisme de formation sur le régime de remise des droits de la communauté est africaine ;
- Développer la filière textile et cuir en commençant par le coton, textiles et habillements ;
- Réduire le problème de chômage et créer de l'emploi ;
- Que la CFCIB et le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme préparent ensemble des plaidoyers aux autorités supérieures ;
- Que le BBN soit doté de moyens pour mieux contrôler les produits industriels ;
- Préparer des programmes de formation sur le café et pour éduquer les gens sur la qualité ;
- Arrêter des stratégies pour développer la culture de l'entreprenariat au niveau des associations ;
- Accompagnement des promoteurs dans l'élaboration des projets par l'Etat.

III.3. Présentation sur 6 thèmes durant la 2ème journée

La deuxième journée, en date du 15 juin 2018, a été animée par des exposés et débats sur les thèmes suivants :

1. Nouveau cadre légal des partenariats Public-Privés au Burundi, par Maitre RUBEYA Willy ;
2. Le régime régissant les contrats de partenariat Public-privé au Burundi, par Monsieur Théodore BAHORI ;
3. Présentation de l'OBR, mission et Performances, par Monsieur Stany NGENDAKUMANA ;
4. Présentation sur le Régime de remise des droits de la communauté est africaine, par Madame Ancilla NTETURUYE ;
5. Amélioration du climat des affaires, un tremplin pour le développement du secteur industriel, par Monsieur Isaïe NTIDENDEREZA ;
6. La certification : une clé ou un handicap pour les industries burundaises ? Par Dr.François HAVYARIMANA, Directeur du BBN et Professeur à l'université du Burundi.

III .3.1. 3eme Thème : « Nouveau Cadre légal de partenariats Public-Privé au Burundi»

Concernant le premier thème, il a expliqué d'abord des types de contrats les plus courants. Il s'agit de :

- **DBFOMT** qui veut dire Conception, Construction, Financement, entretien ou maintenance, Transfert de technologie
- **BOOT:** qui veut dire Construction, transformation, exploitation et Transfert
- **BO** qui veut dire Construction et exploitation
- **LO** qui veut dire Lease and Operate

Il a ensuite parlé de la nouvelle loi et de ses quelques textes d'application. Il s'agit de la Loi n°1/14 du 27 Avril 2015 Portant régime général des contrats de partenariat public-privé et des décrets notamment :

Le décret n° 1OO/12 du O6 janvier 2016 portant statuts de l'Agence d' Appui à la réalisation des contrats PPP (ARCP) et du décret n° 1OO/224 du 11 novembre 2016 portant création d'un Comité National des contrats PPP.

Il a aussi parlé de l'article 3 de la loi ci-haut citée qui parle d'une gamme de combinaison des tâches que peut exécuter le contractant.

Il a mis un accent particulier sur l'intérêt de recourir au partenariat public-privé qui, notamment : permet au Gouvernement d'accéder au financement de ses infrastructures sans recourir à la dette, d'améliorer la qualité des services publics par une gestion beaucoup plus rigoureuse et un dialogue sectoriel entre le public et le privé.

Il a continué avec les défis techniques et les défis d'ordre légal et réglementaire. Les défis techniques sont notamment :

- La complexité dans la conception et la gestion du côté public et privé ;
- La nécessité d'une expertise avérée dans les secteurs concernés ;
- La confiance des investisseurs eu égard au terme des contrats (généralement 20 ou 25 ans) en raison du risque politique, juridique et financier ;
- L'absence d'une base de données accessible aux potentiels investisseurs en ligne.

Les défis d'ordre légal et règlementaire sont notamment :

Le cadre légal en vigueur ne se départit pas du cadre légal des marchés publics alors que pour l'investisseur le risque n'est pas le même (absence de mécanismes dérogatoires aux règles des marchés publics, absence d'une négociation directe entre l'autorité contractante et l'investisseur...)

Des opportunités ont été présentées notamment: Un partage de risque, de droits, responsabilité entre le secteur public et les investisseurs privés et l'absorption de la main-d'œuvre.

Présentation de Maître Willy RUBEYA prise en date du 15 juin 2018, position debout devant les participants.

III.3.2. 4eme Thème: «Le régime régissant les contrats de partenariat Public-privé au Burundi »

Concernant le second thème, Monsieur BAHORI Théodore, a parlé du Régime régissant les contrats de partenariat Public privé (PPP) au Burundi. Il a commencé par la notion de contrat PPP. C' est un contrat par lequel la personne publique (autorité contractante) confie en tout ou en partie la conception, le financement, la construction ou la transformation, l'exploitation, la gestion , l' entretien ou la maintenance d'ouvrages , d'équipements ou de biens immatériel nécessaires à la fourniture d'un service public ainsi que d'autres prestations de services

concourant à l' exercice, par la personne publique, de la mission publique de service dont elle est chargée, (point f du décret 100/31 du 24février 2017) et article 3 de loi portant régime des PPP.
Le conseiller a expliqué en profondeur la nouvelle loi de 2015 et ses textes d'application avec des précisions des structures disponibles.

Les principes de base et les méthodes ainsi que les avantages dans la négociation des contrats PPP ont été développés.

Les principes de base sont :

A. la transparence des procédures ;
B. l'accès à la commande publique ;
C. l'égalité de traitement des candidats ;
D. l'objectivité des procédures.

Les méthodes de passation des marchés

A. Appel d'offre ouvert
B. Appel d'offre restreint
C. La méthode de dialogue compétitif
D. La méthode de l'offre spontanée

Les avantages d'un contrat PPP sont :

A. Régime juridique mis en place pour gérer le mécanisme de partenariat privé ;
B. Partage des risques avec comme principe gagnant-gagnant ;
C. Appui dans le cadre d'un investissement plus protégé ;
D. Accord des garanties du Gouvernement ;
E. Accord des avantages fiscaux ;
F. Accord des avantages de toute nature négocié relatif à un partenariat quelconque.

Comme les présentateurs avaient des thèmes semblables, un panel pour répondre aux questions de participants a eu lieu. Le coordinateur de la séance a défini une méthodologie comme d'habitude de prendre chaque fois un lot de 5 personnes.

Les questions suivantes ont été posées :

1. Voudriez vous éclairer la différence entre le nouveau cadre légal par rapport au cadre existant ?
2. Est ce que le Burundi dispose des compétences dans la négociation des contrats de partenariat Public Privé ?
3. Comme il y a beaucoup de gérants notamment la deuxième vice présidence de la République, le Ministère des finances, du budget et de la privatisation, dans la négociation des contrats PPP, pourquoi est ce que le Gouvernement ne peut pas envisager un seul organe ?
4. Quelle est la différence entre le Partenariat Public Privé (PPP) et le dialogue Public Privé (DPP) ?
5. Comme il y a un nouveau cadre légal, quelle est la part de l'Etat dans les marchés publics et dans la privatisation ?
6. Quelles sont les garanties pour un investisseur qui accepte de négocier, pour une période de 25 ans, un Contrat PPP quand il y a changement de régime et une instabilité politique ?
7. Est que le Burundi dispose des évaluateurs compétents par chaque secteur et qui peuvent amener des succès ?
8. Pouvez vous donner une lumière sur le plan national de développement bloqué au niveau de la deuxième vice présidence de la République et les relations qui existent entre le Politique nationale d'industrialisation et le Plan national de développement ?
9. Avez vous mis dans les textes de loi des dispositions qui montrent la volonté politique, la sécurité juridique puisque la loi seule ne suffit pas ?
10. Est ce que le Burundi adopte le système financier comme les autres pays de la communauté Est Africaine ?

Après échanges et discussions,les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Elaborer des textes d'application de la nouvelle loi sur le partenariat Public Privé ;

2. Mettre en place une équipe de négociation des contrats PPP ;
3. Adopter le système national financier avec celui de la communauté est Africaine.

Présentation de Mr BAHORI Théodore, Conseiller juridique au Ministère des finances, du budget et de la privatisation, prise en date du 15 juin 2018, position debout devant les participants.

III.3.3. 5eme Thème : « Présentation de l'OBR, mission et Performances »

Concernant le troisième thème, le représentant de l'Office Burundais des Recettes a parlé de la création et de l'historique de l'institution, de la vision et mission, des valeurs fondamentales du personnel, des axes stratégiques pour mobiliser les recettes, les forces, les défis et les perspectives d'avenir.

De la création et de l'historique

L'office burundais des recettes a été créé par la loi N°1/11 du 14 Juillet 2009 comme établissement public à caractère fiscal ayant pour objet la mobilisation des recettes, intégration régionale effective et l'harmonisation des taxes avec celles de la Communauté Est Africaine.

De la vision et de la mission

- Devenir une administration fiscale moderne, efficiente et orientée vers le client ;
- Optimisation de la collecte des recettes et amélioration du climat des affaires par un service de qualité.

Des valeurs fondamentales du personnel de l'OBR

- Intégrité, tolérance zéro à la corruption, professionnalisme, innovation ;
- dévouement, esprit d'équipe, courtoisie, transparence, impartialité et Redevabilité.

Des axes stratégiques pour mobiliser les recettes

- Mobilisation des recettes ;
- Facilitation des affaires et renforcement du civisme fiscal ;
- Renforcement du partenariat régional et international.

Des forces

- Les objectifs en termes de collecte de recettes sont atteints et surpassés ;
- La structure organisationnelle stable est en place ;
- Des réformes visant la modernisation continue de l'administration fiscale sont en place;
- L'OBR dispose d'un personnel déterminé à honorer le contrat de performance ;
- Une gestion axée sur les résultats avec tout le personnel ayant des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables et Réalisables dans le Temps) clairement définis.

Des défis

- La résistance de certains contribuables impliqués dans des cas de fraude et contrebande ;
- L'informatisation incomplète des services de l'OBR;
- Le manque de siège propre à l'OBR, ce qui fait que ses bureaux soient dispersés à Bujumbura et cela ne facilite pas la tâche aux contribuables ;
- La fraude et la corruption, avec parfois l'implication du personnel mais durement réprimé;

- Le secteur informel constitue un obstacle dans la maximisation des recettes;
- Le cadre légal qui reste à améliorer.

Des perspectives ou plan stratégique 2018-2022

- Améliorer le processus de dédouanement pour en réduire le temps afin d'offrir un service de qualité aux contribuables ;
- Améliorer le système de vérification et de contrôle des déclarations au niveau des opérations douanières pour maximiser les recettes et lutter contre la corruption;
- Doubler la vigilance dans la lutte contre la fraude et la contrebande;
- Renforcer l'automatisation des procédures douanières et de désignation automatique des déclarations en douanes ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du régime de la Garantie Régionale de Transit Douanier du COMESA ;
- Améliorer la qualité des services offerts aux contribuables ;

III.3.4. 6eme Thème : « Régime de remise des droits de la Communauté Est Africaine»

Concernant le quatrième thème, le présentateur a parlé de l'objectif du régime de remise des droits (RDD) de la Communauté Est Africaine, des procédures de demande du Régime de Remise des Droits de Douanes(RDD),de l'Organisation et des missions du comité national de remise des droits, des conditions de rejet de la demande du RDD et des Obligations des entreprises bénéficiaires du RRD.

Objectif du régime

L'objectif global du Régime de Remise des Droits de Douane de la Communauté Est Africaine est d'améliorer la compétitivité des produits manufacturés sur les marchés d'exportation et les marchés locaux.

Parmi les objectifs spécifiques du régime figurent les points suivants:

- Répondre aux fabricants qui sont déjà établis et exportent ;
- Aider les fabricants qui ont le potentiel d'exporter, mais qui sont limités par les taxes à payer sur les matières premières nécessaires à la fabrication des produits destinés à l'exportation.

Procédures de demande du RDD.

10 étapes sur 16 ont été répertoriées. Il s'agit de :

1. Les demandes de remise de droits sont adressées au Commissaire des Douanes et Accises qui vérifie l'exactitude de l'information lui soumise, et peut demander des renseignements additionnels.
2. Le Commissaire des Douanes et Accises possède un délai maximum de 5 jours ouvrables pour transmettre la demande au Comité National de Remise de Droits de Douane pour analyse.
3. Une nouvelle demande est accompagnée d'une attestation de non redevabilité, le Numéro d'Identification Fiscale, un certificat d'enregistrement à la TVA, le N° du registre de commerce et tout autre document que peut demander le Comité.
4. Le Comité peut, après réception de la demande, organiser la visite des bâtiments/bureaux du demandeur, spécialement pour ceux qui font la première demande afin de vérifier ce qui suit :

Les éléments de preuve des produits finis que le requérant a l'intention de produire correspondant aux matières premières objet de demande de remise de droits. Parmi les exemples de preuves recherchées, on peut citer :

i. L'existence de machines, main d'œuvre, bâtiments d'usine de fabrication, les hangars de stockage, licences et contrats, etc ;

ii. Preuve que le requérant tient une bonne comptabilité ;
iii. Preuve que le requérant a la capacité d'utilisation des produits objet de demande de remise des droits ;
iv. Toute autre information nécessaire permettant au Comité de prendre une décision sur la demande.

5. Le Comité siège pour délibération sur la demande lui transmise par le Commissaire des Douanes et Accises et donne le rapport de visite endéans 14 jours calendriers à partir de la réception de la demande par le Comité.
6. Le Commissaire, après réception des recommandations du Comité National de Remise des Droits, transmet au Secrétariat Général de la CEA via le Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine, les entreprises éligibles à la remise de droits et leurs quantités respectives pour publication dans la gazette au plus tard le 15ème jour du dernier mois de chaque trimestre.
7. Le Secrétariat Général de la C.E.A., avant la publication des entreprises approuvées et lui transmises par le Commissaires des Douanes et Accises, vérifie si elles sont conformes aux lois sur la remise de droits, règlements et décisions du Conseil des Ministres.
8. Si les matières premières figurent sur la liste des produits déjà approuvés par le Conseil des Ministres, les entreprises éligibles au régime de remise de droits sont automatiquement publiées dans la gazette du trimestre suivant.
9. S'il s'agit d'un nouveau produit ne figurant pas sur la liste de matières premières déjà approuvées, les entreprises éligibles au régime de remise de droits attendront l'approbation de leurs produits par le Conseil des Ministres qui siège au mois de mai de chaque année.
10. Le Comité régional de remise des droits doit communiquer aux Etats membres, les décisions du Conseil des Ministres sur la remise des droits.

Organisation du comité national de RDD.

Le Comité National de Remise des Droits (CNRD) de la Communauté Est Africaine est composé de six (6) membres nommés par le Commissaire des Douanes et Accises conformément aux dispositions de la section 4 de la Réglementation de la Communauté Est Africaine, 2008, sur la Remise des Droits

Missions du comité national de RDD

1. Recevoir et analyser les demandes de remise de droits émanant du Commissaire des douanes et Accises ;
2. Organiser la visite de vérification des preuves de :
   I. Bâtiments d'usine /bureaux, machines, hangars de stocks, l'existence de matières premières, main-d'œuvre ;
   II. Bonne comptabilité ;
   III. Capacité d'utilisation des produits objet de demande de remise des droits ;
   IV. Toute autre information nécessaire permettant au Comité de prendre une décision sur la demande.
3. Accréditer ou rejeter les demandes ;
4. Transmettre les demandes agréées ou rejetées au Commissaires des Douanes et Accises ;
5. Requérir du demandeur les informations supplémentaires dont copie est donnée au Commissaire des Douanes et Accises ;
6. Formuler des recommandations au Commissaire des Douanes et Accises, qui à son tour les transmet au secrétariat Général de la Communauté Est Africaine via le Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine ;

ii. Preuve que le requérant tient une bonne comptabilité ;
iii. Preuve que le requérant a la capacité d'utilisation des produits objet de demande de remise des droits ;
iv. Toute autre information nécessaire permettant au Comité de prendre une décision sur la demande.

5. Le Comité siège pour délibération sur la demande lui transmise par le Commissaire des Douanes et Accises et donne le rapport de visite endéans 14 jours calendriers à partir de la réception de la demande par le Comité.
6. Le Commissaire, après réception des recommandations du Comité National de Remise des Droits, transmet au Secrétariat Général de la CEA via le Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine, les entreprises éligibles à la remise de droits et leurs quantités respectives pour publication dans la gazette au plus tard le 15ème jour du dernier mois de chaque trimestre.
7. Le Secrétariat Général de la C.E.A., avant la publication des entreprises approuvées et lui transmises par le Commissaires des Douanes et Accises, vérifie si elles sont conformes aux lois sur la remise de droits, règlements et décisions du Conseil des Ministres.
8. Si les matières premières figurent sur la liste des produits déjà approuvés par le Conseil des Ministres, les entreprises éligibles au régime de remise de droits sont automatiquement publiées dans la gazette du trimestre suivant.
9. S'il s'agit d'un nouveau produit ne figurant pas sur la liste de matières premières déjà approuvées, les entreprises éligibles au régime de remise de droits attendront l'approbation de leurs produits par le Conseil des Ministres qui siège au mois de mai de chaque année.
10. Le Comité régional de remise des droits doit communiquer aux Etats membres, les décisions du Conseil des Ministres sur la remise des droits.

Organisation du comité national de RDD.

Le Comité National de Remise des Droits (CNRD) de la Communauté Est Africaine est composé de six (6) membres nommés par le Commissaire des Douanes et Accises conformément aux dispositions de la section 4 de la Réglementation de la Communauté Est Africaine, 2008, sur la Remise des Droits

Missions du comité national de RDD

1. Recevoir et analyser les demandes de remise de droits émanant du Commissaire des douanes et Accises ;
2. Organiser la visite de vérification des preuves de :
   I. Bâtiments d'usine /bureaux, machines, hangars de stocks, l'existence de matières premières, main-d'œuvre ;
   II. Bonne comptabilité ;
   III. Capacité d'utilisation des produits objet de demande de remise des droits ;
   IV. Toute autre information nécessaire permettant au Comité de prendre une décision sur la demande.
3. Accréditer ou rejeter les demandes ;
4. Transmettre les demandes agréées ou rejetées au Commissaires des Douanes et Accises ;
5. Requérir du demandeur les informations supplémentaires dont copie est donnée au Commissaire des Douanes et Accises ;
6. Formuler des recommandations au Commissaire des Douanes et Accises, qui à son tour les transmet au secrétariat Général de la Communauté Est Africaine via le Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine ;

7. Exécuter toute tâche liée au régime de remise de droits lui confiée par le Commissaire des Douanes et Accises.

Des conditions de rejet de la demande du RDD

Le comité rejette une demande qui lui a été transmise pour examen par le Commissaire si le demandeur :

1. Est non conforme à la loi fiscale et douanière ;
2. N'a pas tenu compte des marchandises importées dans le cadre d'un régime de remise de droits ;
3. Est coupable d'une infraction en vertu de la Loi sur la Gestion des Douanes de la CEA ou de toute autre législation fiscale pertinente d'un Etat membre de la CEA ;
4. Bénéficie des facilités similaires sous un autre régime.

Des obligations des entreprises bénéficiaires du RDD.

Le fabricant doit :

I. Tenir des dossiers appropriés pour la vérification, selon les besoins ;
II. Donner au comité un accès complet aux registres de production, d'importation, d'exportation et connexes ;
III. Dans les limites prévues par la législation, archiver correctement les dossiers pour production ultérieure au Comité ou à tout autre organe compétent.

NB : Les produits finis pour lesquels les fabricants ont bénéficié du Régime de Remise des Droits de Douane lors de l'importation des matières premières, font objet d'application du Tarif extérieur commun (TEC) lorsqu'ils sont exportés dans la CEA.

Présentation de Madame Ancilla NTETURUYE, position debout dans la salle devant les participants prise en date du 15 juin 2018.

III.3.5. 7ème Thème : « Amélioration du climat des affaires, un tremplin pour le développement du secteur industriel»

Concernant le cinquième thème, l'exposant a présenté rapidement d' abord ses collègues de l'Agence de Promotion des Investissements se trouvant dans la salle et a ensuite passé sur le plan de son exposé qui s'articule sur les points suivants :

1. Contexte: Rappel Agence de Promotion des Investissements (API)+ Missions+Vision;
2. L'industrialisation au Burundi;
3. Opportunités dans le secteur industriel;
4. Réformes entreprises pour le secteur industriel;
5. Quelques entreprises industrielles certifiées et exportatrices.

1 Contexte

L'Agence de Promotion des Investissements est un établissement public à caractère administratif doté d'une autonomie de gestion créé par décret no 100/177 du 19 Octobre 2009, placé sous la tutelle du Ministère des finances, du Budget et de la planification. Il est administré par un Conseil d'Administration et la gestion quotidienne est confiée au Directeur de l'API. La vision de l'Agence de promotion des investissements est « Etre l'Institution clé de Promotion des Investissements et des Exportations pour participer à la croissance de l'Economie Nationale » et parmi les missions figure :

La promotion des Investissements & Exportation, la conception des Réformes pour l'amélioration du climat des Affaires , l'appui et Assistance aux Investisseurs et Exportateurs et l'Interpellation des administrations sur les cas de non application ou mauvaise application de toutes lois ou réglementations en rapport avec la promotion des investissements et des exportations.

2. L'industrialisation au Burundi

Les capacités industrielles du Burundi ont été fortement affectées par les nombreuses fermetures durant la période de conflit. Cette situation offre aujourd'hui des possibilités intéressantes de développement de l'initiative privée dans la mesure où le secteur industriel national est encore relativement vierge. Malgré la présence toujours forte de l'Etat dans le secteur industriel, le Gouvernement poursuit un programme de désengagement progressif des entreprises publiques, dont les opérateurs privés pourront tirer profit.

Le secteur secondaire occupe une faible part dans la structure du PIB.

3. Les opportunités dans le secteur industriel

Parmi les opportunités figurent notamment :

- la transformation, le conditionnement, et la commercialisation des produits agricoles;
- l'industrie du textile (production de coton et habillement) et la fabrication de chaussures ;
- le développement de cimenteries, grâce aux matières premières disponibles au nord-est du pays ;
- la production d'engrais (production de phosphates au nord du pays) et d'autres produits chimiques et pharmaceutiques.

Présentation de Mr NTIDENDEREZA Esaie sur la Politique d'Investissement, position debout au milieu des participants

4.Réformes entreprises pour le secteur industriel

Le présentateur a fait comprendre aux participants que le Burundi dispose d'un environnement réglementaire plus favorable aux investissements et s'améliore chaque année dans le classement mondial sur le climat des affaires. Les réformes initiées sans toutefois être limitatif sont :

- La mise en place du guichet unique pour la création des entreprises qui a permis la constitution des sociétés de production ou de fabrication et l'obtention d'un permis de construire facilement les bâtiments industriels ;
- L'octroi des crédits aux investisseurs : Les lois adoptées récemment vont faciliter les investisseurs à obtenir les crédits et voir leurs investissements protégés, et
- L'harmonisation des textes au sein de la Communauté Est Africaine pour permettre la compétitivité des produits industriels de notre pays.

  Il y a eu des avantages que bénéficient les industriels dont l'acquisition des immeubles et terrains indispensables à la réalisation de l'exploitation est exonérée des droits de mutation,

L'investisseur bénéficie également d'une réduction du taux d'imposition sur les bénéfices de la manière suivante :

2 %, s'il emploie un nombre de travailleurs burundais compris entre 50 et 200
5 %, s'il emploie plus de 200 travailleurs burundais
Le présentateur a passé une grande partie du temps à parler des avantages fiscaux et les avantages non fiscaux.
Les exonérations des droits de douanes (DD) pour les investisseurs anciens et nouveaux sont prévus par la Loi sur la Gestion Douanière de l'EAC qui exonère certains équipements pour les hôtels, hôpitaux, écoles et les véhicules utilitaires etc.

En plus des équipements et des matières premières reconnus par le tarif extérieur commun (TEC), le Comité de Remise des Droits de l'EAC accorde des exemptions des DD la GAZETTE sur les intrants industriels et les matériaux de construction qui ne sont pas à zéro dans le TEC.
Soulignons que sur proposition de l'API, des avantages fiscaux et douaniers supplémentaires peuvent être accordés aux investisseurs par Ordonnance du Ministre ayant les finances dans ses attributions.

5.Quelques entreprises certifiées et exportatrices

Parmi les quelques entreprises certifiées figurent notamment :
BRARUDI, BUCECO, BUMAC, IRON STEEL BURUNDI, AFRITEXTILE, ARFIC, UBUCOM, BB.COM, HOTEL CLUB DU LAC TANGANYIKA, SAVONOR, MUSUMBA STEEL, IMPACT HUB BUJUMBURA, AFRICAN PALM CAMPANY, AQUASAN BURUNDI S.A, BURUNDI BREWERY, BURUNDI TOBACO COMPANY, AFRITAN, COMPLEXE AGRO INDUSTRIEL DE RUGOMBO (RUGOFARM), CONFORT FOAM LTD, RUDIPAINT, LIQUIDS,

Cette liste n'est pas exhaustive.

Après les trois exposants, les panelistes se sont présentés pour répondre aux questions des participants qui sont collectées par lot de cinq personnes.

1 Existe t il à l'Agence de promotion des investissements un service chargé de donner de l'information aux investisseurs?
2 Pouvez-vous montrer la liste des entreprises industrielles acceptées au niveau régional et qui bénéficient du régime de remise des droits ?
3 Où en est-on avec le processus d'harmonisation du budget annuel par rapport à l'année fiscale de la Communauté Est Africaine ?
4 Pourquoi est ce que vous n'envisagez pas des avantages pour les industries de musique alors que les bénéficiaires sont pour la plus part des jeunes avec des projets innovatifs à l'instar de Hollywood aux Etats unis d'Amérique ?
5 Pourquoi est ce que le traitement des dossiers pour les investisseurs prend beaucoup de temps alors qu'il devrait y avoir une collaboration avec le Ministère du Commerce, de l'industrie et du Tourisme?
6 Pourquoi est ce que les autres entreprises industrielles ne se font pas enregistrer dans la gazette de la Communauté Est Africaine ?
7 Pourquoi est ce que l'Office Burundais des Recettes constitue un obstacle aux industriels, et que l'API enregistre des plaintes, malgré l'éligibilité des documents de l'Agence de Promotion des Investissements ?
8 Est ce que l'on peut voir la liste des matières premières et des industries bénéficiaires du Régime de remise des droits puisqu'il y a des investisseurs qui ne sont pas informés du RRDD ?
9 Est que la certification des produits industriels se trouve dans les attributions de l'API ou du Bureau Burundais de normalisation et Contrôle de la qualité (BBN) ?
10 Comment est ce que les entreprises ayant bénéficié du régime de remise des droits peuvent générer des devises ?

Après échanges et discussions, il a été recommandé ce qui suit :

- Mettre en place un cadre de collaboration entre les institutions (API, OBR, BBN, MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME) ;
- Elaborer un programme de formation et de sensibilisation des industriels sur le régime de remise des droits de la communauté est africaine ;
- Supprimer les documents non nécessaires qui bloquent les industriels ;
- Informatiser le Guichet unique pour les investisseurs ;
- Assister les jeunes entrepreneurs dans l'élaboration des projets bancables par la formation à travers l'ISGE ou le BBIN ;
- Renforcer les équipements des laboratoires du BBN pour contrôler la qualité des produits industriels conforme aux normes ;
- Mettre en place un cadre de collaboration avec les institutions pour résoudre les plaintes d'un investisseur malmené dans les autres services enregistré à l'API.

Une pause de soixante minutes a été observée pour le Déjeuner.

Intervention du Directeur de l'Agence de Promotion des Investissements en position debout lors de son intervention en date du 15 juin 2018

III.3.6. 8eme Thème : « La certification : une clé ou un handicap pour les industries burundaises »

L'après midi de la deuxième journée a été consacré à une seule présentation sous le thème certification par le Directeur du BBN sous la coordination du modérateur, Monsieur Serges BIRIZANYE.

Le présentateur a d'abord remercié le modérateur de lui accorder la parole. Il a commencé à parler du cadre légal du Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité c à d la loi n°1/03 du 4 janvier 2911 portant système national de normalisation, métrologie, assurance de la qualité.
Au terme de sa création, le BBN est un établissement public à caractère administratif, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie organique et financière.
Le présentateur a développé les points suivants à savoir l'objet, les principales missions du BBN, l'évaluation de la conformité, la certification, la règlementation sur la certification.

1. Le BBN a pour objet notamment :

- Protéger et améliorer la santé des consommateurs ;
- Réduire les déchets et protéger l'environnement ;
- Améliorer la qualité et la réputation des produits fabriqués ou commercialisés au Burundi.

2. Les principales missions sont :

4 sur 11 ont été sélectionnées.

- la préparation et la publication des normes nationales en vue de leur application notamment dans le commerce et l'industrie ;
- la certification des produits conformément aux normes de qualité;
- le maintien des normes de la métrologie légale s'appliquant aux instruments de mesure et la vérification de l'exactitude des mesures effectuées dans le circuit économique (pompes à carburant, balances commerciales et industrielles, …) ;
- la surveillance du marché et le contrôle de la qualité des produits importés, etc.

3.L'évaluation de la conformité

C'est la preuve que les exigences spécifiées pour un produit, un processus, un système, une méthode, sont observées. Le sujet de l'évaluation de la conformité comprend des activités telles que l'inspection, l'essai et la certification. Certifier un produit (ou un système) c'est attester sa conformité aux exigences d'une norme.
La certification est un long processus qui exige la collaboration entre plusieurs intervenants dont les industries, la Direction du BBN et les laboratoires. Les industriels doivent introduire une demande de certification de leurs produits ou système auprès du BBN. C'est une exigence pour les produits qui tombent sous le coup de normes obligatoires conformément à l'article 20 de l'ordonnance ministérielle conjointe portant contrôle de la qualité des produits commercialisés au Burundi.

4. La règlementation sur la certification

Le certificat délivré par le BBN a une validité d'une année
Au moins une inspection de l'industrie par trimestre: l'inspection est improvisée.
Surveillance du marché: les échantillons doivent être régulièrement prélevés sur le lieu de production, d'entreposage et sur le marché pour évaluation du respect des exigences de la norme du produit concerné. La fréquence des prélèvements dépend de la nature du produit, la réputation de la société en termes de son organisation, de contrôle de la qualité et procédures de production. Attention à la date d'expiration!

Des sanctions: Lorsque les inspecteurs de certification constatent dans leurs résultats d'analyses la non-conformité à la norme du produit, la licence de certification peut être suspendue ou révoquée. Dans ce cas, l'usage de la marque BBN cesse immédiatement jusqu'à nouvel ordre.

Une série des handicapes a été identifiée pour les industries burundaises notamment :

- Mise sur le marché des produits qui tombent sous le coup de normes obligatoires alors qu'ils ne sont pas encore certifiés ;
- Utilisation non autorisée de la marque BBN ;
- Publicité des produits non encore certifiés ;
- Utilisation erronée des marques étrangères pour échapper au contrôle effectué par le BBN ;
- Penser que le payement des frais de certification donne droit à l'utilisation de la marque BBN avant que les résultats de laboratoires n'attestent la qualité du produit ;
- La corruption.

Il a terminé son exposé par les recommandations suivantes :

- Renforcer la culture de la certification des produits ou systèmes des industries du Burundi ;
- Equiper les infrastructures d'essai du BBN pour répondre aux attentes des industriels ;
- Donner les moyens à l'Association des Industriels du Burundi pour organiser un forum d'échanges pour les industriels.

Un panel de deux présentateurs, celui de l'API et celui du BBN, a été constitué pour répondre aux questions des participants. La méthodologie utilisée est celle de prendre chaque fois un lot de 5 personnes parmi les participants.

1. Pourquoi est ce que le code des investissements voit seulement les grandes entreprises et non pas les petites et moyennes entreprises ?
2. Est-ce que API peut expliquer comment on élabore un plan d'Affaires ?
3. Qu'est ce qui empêche la collaboration entre les institutions d'appui au secteur privé entre API, BBN et le Commerce extérieur ?

4. Que faire pour les normes des produits que le BBN ne dispose pas et ce dernier peut il contrôler tous les produits ?
5. Quelles relations existe t il entre la SGS et le BBN dans le Partenariat Public Privé ?
6. Y'a t il des explications quand le BBN prend des sanctions contre une entreprise qui existe depuis plus de 30 ans par rapport à celle de 10 ans ?
7. Quel est le délai légal pour donner les résultats de certaines analyses de laboratoires et que le BBN bloque les entreprises par manque de réactifs ou autres consommables ?
8. Qu'est ce que le BBN compte faire pour reprendre le contrôle de la qualité fait par la Société Générale de Surveillance (SGS) alors que cette dernière fait perdre beaucoup aux opérateurs économiques?
9. La certification prend beaucoup de temps, avez vous les compétences nécessaires pour la protection des industries burundaises ?
10. Est ce que le contrôle de la qualité peut être réciproque sur les frontières comme les pays de la communauté est africaine bloquent les produits industriels burundais notamment la Tanzanie ?
11. Existe il une ligne de démarcation entre le BBN et les autres institutions puisqu'il ya plusieurs produits sur le marché local ?
12. Pourquoi est ce que vous ne pouvez pas remplacer au Conseil d'Administration un membre absent pendant plus d'une année ?

Après échanges et discussions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Créer un mécanisme de collaboration entre le BBN et l'API ;
- Renforcer le service en charge de la normalisation pour élaborer les normes qui n'existent pas en collaboration avec les parties prenantes ;
- Former les industriels en matière de normalisation et de certification.

Avant la fin de la deuxième journée, la parole a été donnée au visiteur industriel de la Communauté Est Africaine, le représentant de SONI TECHNICAL SERVICES, membre de l'Association des industriels KENYAN. Il a remercié d'abord les organisateurs pour lui avoir donné cette opportunité de présenter sa société SONI. Ses produits peuvent contribuer à la promotion de la politique commerciale, aider à la création d'emploi, contribuer à payer les taxes au Gouvernement. Il a fait un exposé de cinq minutes pour les participants. La journée a été clôturée à 16h30 et c'était l'occasion des participants de revisiter les stands érigés par les industriels.

Le soir, il était prévu un Diner d'Affaires sur invitations sous l'animation des danceuses tradionnelles. Il a eu un mot d'accueil de bienvenue prononcé par le Président de l'Association des Industriels du Burundi. Un certificat d'honneur a été décerné au KENYA. Ce dernier a demandé à ce qu'il y ait une interaction, un échange d'expérience dans la sous région qui dispose d'une grande potentialité.

Ont participé également dans ce Diner d'Affaires, le représentant de TMEA, le Président de l'AIB et les membres de l'Association des industriels du Burundi .Non seulement il y a eu un échange d'expérience mais aussi des échanges de cartes de visites entre les industriels avec pour slogan Business to Business (B2B). Le KENYAN a distribué ses cartes de visite presque à tous les participants. Ce diner d'Affaires qui a commencé à 18heures a pris fin à 20heures.

La troisième journée du 16 juin 2018 a commencé vers douze heures. Les invités se sont dirigés vers les stands qui étaient érigés le 14 Juin 2018 à l'occasion du salon industriel pour voir les nouveaux produits industriels des membres de l'AIB et les représentants des industriels de la Communauté Est Africaine. Une autre opportunité individuelle pour le B2B. On a assisté aussi à l'agrémentation culturelle des tambourinaires.

Les participants ont regagné la salle de conférence pour procéder aux cérémonies de clôture. Le programme d'activités de la troisième journée a été annoncé par l'agent événementiel de l'AIB, Monsieur André HAKIZIMANA.

Le Discours de clôture a été prononcé par le Président de l'Association des Industriels du Burundi, Monsieur Olivier SUGURU.

Il a remercié tous les intervenants à l'organisation de ce Salon industriel, édition 2018. Il a en outre remercié pour l'appui financier de TMEA, des membres de l'AIB et autres institutions qui ont sponsorisé le SALON 2018. Il demande plus de soutien au Ministre de tutelle c-à-d le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et la Deuxième Vice Présidence de la République pour avoir accepté aux cérémonies de ce premier salon industriel organisé à l'hôtel Club du Lac Tanganyika. Il a recommandé de renforcer le Partenariat Public-privé et développer les relations d'Affaires B2B.
Au nom de l'Association des industriels du Burundi, le Président de l'AIB a déclaré les activités du Salon industriel prévues du 14 au 16 juin 2018 à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika closes. Que Dieu vous bénisse.

L'intégralité du discours de clôture se trouve en **annexe 9**.

Après cette cérémonie de clôture, il a été procédé à la remise des certificats d'honneur à toutes les entreprises ayant aidé à l'organisation. La liste de ces industries se trouve en **annexe 10**.
Le Président de l'AIB a invité tous les lauréats à prendre une photo et c'est ainsi que le premier salon industriel a pris fin par une acclamation.

Photo de famille après la remise des certificats d'honneur aux entreprises ayant participé au premier Salon Industriel Edition 2018.

Chapitre IV : Conclusion

Ce premier salon annuel industriel s'est déroulé comme prévu et a connu une forte participation de 128 personnes y compris les membres de l'association des industriels du Burundi et de la communauté est africaine. Les participants ont mis un accent particulier sur la compétitivité des produits industriels de qualité sur le marché local et d'exportation. Ce salon était organisé sous le thème. **« Industrie, pilier et moteur de la croissance économique dans la Communauté Est Africaine »**. Une grande partie des produits exposés sur les stands étaient certifiés par le Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité. Les échanges et discussions ont permis d'apprécier positivement le niveau de compréhension des thèmes programmés et développés. Les recommandations formulées ont été synthétisées après chaque thème. Un grand remerciement a été adressé à la Représentante Pays de TradeMark East Africa, pour tous les efforts déployés pour la réussite de ces activités de trois jours du 14 au 16 juin 2018 à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika.

Que vive l'Association des Industriels du Burundi.
Fait à Bujumbura, Juin 2018

Le Consultant Rapporteur de l'Association des Industriels du Burundi

NZINAHORA Gervais

ANNEXE 1
Liste des présences du Salon Industriel, 14 Juin 2018

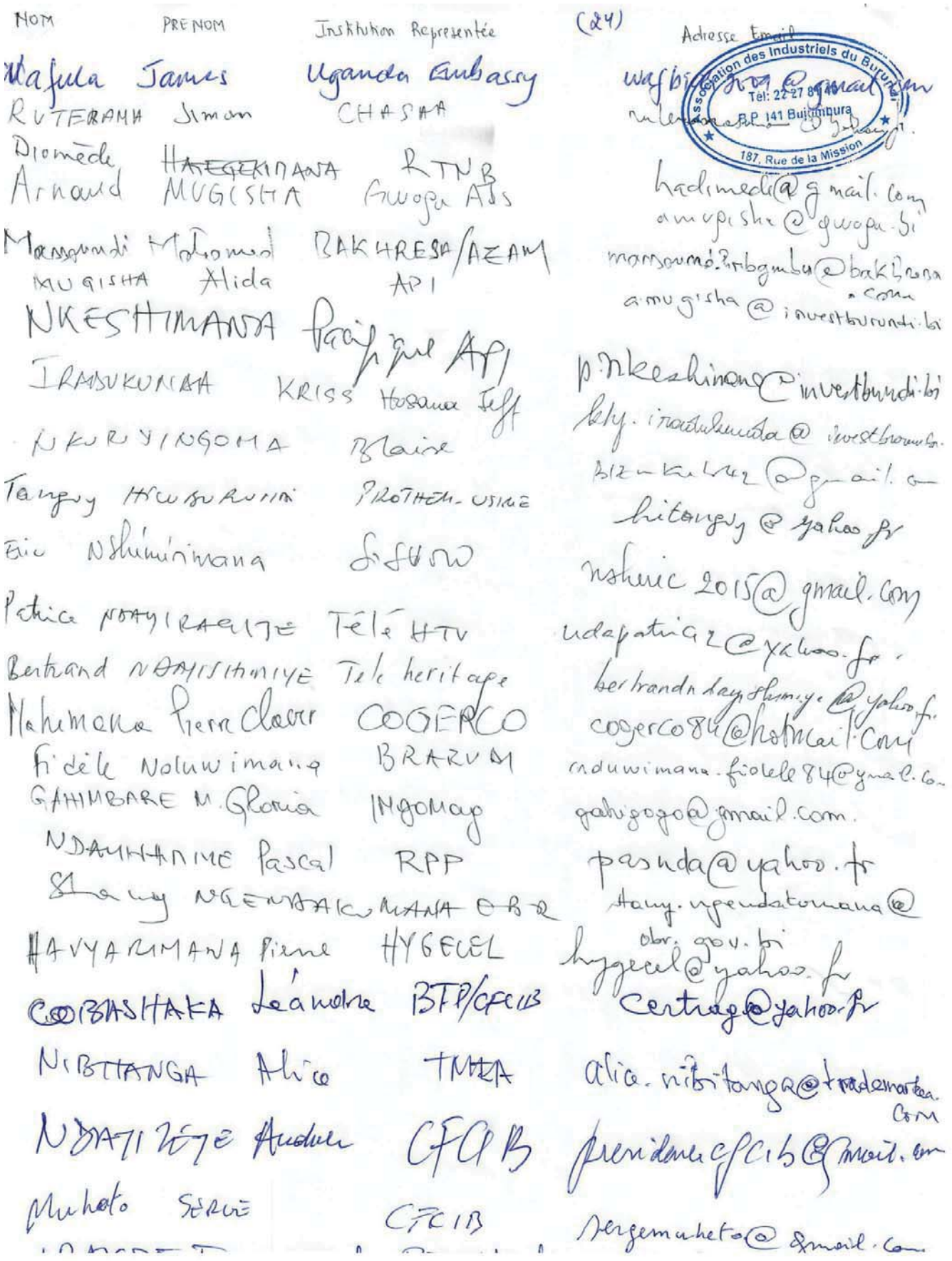

NOM	PRENOM	Institution Representée	Adresse Email
Mafula	James	Uganda Embassy	
RUTERAMA	Jiman	CHASHA	
Diomède	HAKIZIMANA	RTNB	
Arnaud	MUGISHA	Groupe ADS	
			hadimede@gmail.com
			amugisha@groupe.bi
Mansoundi	Mahamoud	BAKHRESA/AZAM	mansoumo.mbgmbu@bakhresa.com
MUGISHA	Alida	API	a.mugisha@investburundi.bi
NKESHIMANA	Pacifique	API	p.nkeshimana@investburundi.bi
IRAMUKUNDA	KRISS Hosana Jeff		kly.iradukunda@investburundi.bi
NKURUNZINGOMA	Blaise		Bizenkiz@gmail.com
Tangwy	HITUNGUMUKIZI	PROTHEM-USIRE	hitangwy@yahoo.fr
Eric	Nshimirimana	SIFUCO	nshmic2015@gmail.com
Patrick	NDAYIRAGIJE	Télé HTV	udapatrick2@yahoo.fr
Bertrand	NDAYISHIMIYE	Télé heritage	bertrandndayishimiye@yahoo.fr
Nahimana	Pierre Claver	COGERCO	cogerco84@hotmail.com
Fidèle	Nduwimana	BRARUDI	nduwimana.fidele84@gmail.com
GAHIMBARE M.	Gloria	INGOMA	gahigogo@gmail.com
NDAYIHANIMIE	Pascal	RPP	pasnda@yahoo.fr
Thany	NGENDAKUMANA	OBR	thany.ngendakumana@obr.gov.bi
HAVYARIMANA	Pierre	HYGECEL	hygecel@yahoo.fr
COMBASHAKA	Léonore	BTP/CFCIB	Certrag@yahoo.fr
NIBITANGA	Alice	TMEA	alice.nibitanga@trademarkea.com
NDAYIZEYE	Audace	CFCIB	presidencefcib@gmail.com
Muhoto	SERGE	CFCIB	Sergemuhoto@gmail.com

(24)

NOM	PRENOM	INSTITUTION REPRESENTEE	ADRESSE E-Mail
Henri	Daniel	Directeur Financier de la BRARUDI	daniel.henri@heineken.com
SAADA	Étienne	Administrateur Directeur Generale de la Brarudi	Etienne.saada@heineken.com
Tandina	Abdoulaye	Banque Africain du Développement	a.tandina@afdb.org
Zabron	Ndacayisaba	CCN company	ndazabron@gmail.com
Blaise	Niyuhire	CCN company	niyuhireblaise1@gmail.com
Sacha	Rwamibango	BRARUDI	sacharwamibango@heineken.com
Isidore	Ninganza	BTC	Isidore_btc@fastmail.fm
Eric	NDAYIHAYA	IKIRIHO press	isininganza@yahoo.fr
Dieudonnée	BUKURU	IKIRIHO press	eric2nday@gmail.com
Bugabo	Protais	IKIRIHO	dieudonnebukuru23@gmail.com
Junior	NZINOTO	DRC Embassy	bugabo.protai@gmail.com
NZINAHORA	Gervais	AIB	ambardcbujumbura@yahoo.fr
Vaniella	MUZANEZA	Gwaga	nzigervais2002@yahoo.fr
Eliane	IRANKUNDA	Journal Iwacu	vmuzaneza@gwaga.bi
Melchior	Nzigamasabo	British Embassy	iraelianeds@gmail.com
Protais	DUSHIMIRIMANA	Directeur Générale de BUMAC	melchior.nzigamasabo@fcomt.fco.gov.uk
NTABIRIHO	Edine	Chef Marketing & Bancassurance	bumacsprl@gmail.com
HABIMANA	Amédé	Sécurité 2e Vice Président	edinentabirihol.sacar.bi
BIZIMANA	Egide	Sécurité 2e Vice Président	
MUHIMPUNDU	Fiacre	Service Presse OBR	fiacremuhimpundu@gmail.com
BIRIZANYE	Serge	MCIT	sergebirizanye@yahoo.fr
HAUYARIMANA	Dismas	D.G. Industrie	desmashauyarimana@yahoo.fr
MUHOLA	Idriss	YAGA	idrissya[illegible]

Association des Industriels du Burundi
Tel: 22 27 87 88
B.P 141 Bujumbura
37, Rue de Mission

Nom	PRENOM	INSTITUTUTION REPRESENTE	Mail
Gahungu	Christian	CBINET et la chambre des TIC	christian@cbinet.net
Buburu	Léanne	TLLINNO	leanne.buburu19@gmail.com
Ndayikengurukiye	Deu-Gracia	TLLINNO	
Mininahazwe	Sandrine	TLLINNO	sandrichou31@gmail.com
Ruberintwari	Fidèle	CCM Compagny	Rberintwarifidele@gmail.com
Emerimana	Fabrice	CCM Compagny	Emerifabri@gmail.com
Muzaneza	Antoine	Président ~~de commerce~~ l'association du commerce	muzaneza1453@gmail.com
Ubabazi	Jean de Dieu	Igiho.bi	jeandedieu@igiho.org
BUKOBERO	Prosper	SOCABU	pbukobero@yahoo.fr
NIYONZIMA	Audace	OBR	audace.niyonzima@obr.gov.bi
RAMAZANI	Fabrice	TLLINNO	ramazanifabr@yahoo.fr
Amb. Jo BANGURAMBONA	Joseph	VIETTEL BURUNDI	bjoseph@lumitel.co.bi
HATUNGIMANA	Ornella	Guraga	~~[illegible]~~ dhanungimana@guaga.bi
MOSORI	Mechack	API	mechackmosori@gmail.com
Niyoyoba	Bonaventure	RTNB	
Denis	Nduru	R.T.N.B	
Adolphe	BIGIRIMANA	SODECO	
NDAYIRAGIJE	Jean Marie	BICOR	jeanmarie@bicor.bi
NISABOVE	Audrey-Pascale	AKEZA.net	audrey.pascale@akeza
MOISE	MAZYAMBO	AKEZA.Net	moise.mazyamba@akeza.net
Jean	AZA	BRB	kiza@brb.br
Gilbert	NZEYIMANA	Afritextile	Gilbert.Nzeyimana@afritextile.net
SAMUEL	KARIMA	PROTHEM	samuel.karima@prothem.bi
Wilbert	BIZIMANA	HTV	

(19)

Nom	Prénom	Institution représentée	Adresse Email
[illegible]	[illegible]	BRARUDI	[illegible]
KIMANA	HAIPI	WGOMAG	[illegible]
MSHIMIRIMANA	Donatille	2ème V.P.	mshimirimanadonatille@yahoo.fr
NTIBARUTAYE	Gloriose	Min. Commerce, Industrie & Tourisme	ntibaito@yahoo.fr
MNISI	ZAKHELE	SOUTH AFRICA	MNISIZ@dirco.gov.za
NTAGAYE	Révérien	OFATEL	reveriendag@yahoo.fr
SABUKWIGURA	Claver	COGERCO	Clukwigura@yahoo.fr
NINGANZA	Amélie	CFCIB	ninganzaamelie2@yahoo.com
SENTORE	LEONARD	Directeur API	l.sentore@investburundi.bi
MAJAMBÉRE	Mamert	Journaliste NDERAGAKURA	majamberts@gmail.com
IBIZIMANA	Sóidi	SOCIETE CODES	codescorporation2014@gmail.com
NKURUNZIZA	Dieudonné	RTNB / Journaliste	dnkurunziza@gmail
IRIHO	Carmelle	RTNB / Radio	Camichoo2000@gmail.com
Edmund J.	Kitokazi	Embassy of Tanzania	ekitokazi@yahoo.com
Fleury Martin		Impact Hub Buja	fleurysimrinkaya@gmail.com
Jean Petit Niyomkuru		" " "	Mijep1990@gmail.com
Arnold Olokenyama		" " "	[illegible]@yahoo.com
Dieudonné NKURUNZIZA		Journaliste	[illegible]@gmail.com
Thérence	NDONSE	COGERCO	ndonthe@gmail.com
KARISABIYE	Dieudonné	BNDE	karidi2013@gmail.com
NTAKIRUTIMANA	Emmanuel	AIB	ntakirutemma@gmail.com

Association des Industriels du Burundi
Tél. 22 27 81 40
B.P 141 Bujumbura
187, Rue de la Mission

NOM	PRENOM	Institution Représentée	Adresse Email
Bmenyimana	Eddy Emery	Ambassade du Kenya	eddyemery@gmail.com
HAVYARIMANA	Gélase	Directeur Général de KING WATER	kingwater@gmail.com
Francine	SINARINZI	Journaliste JUKAFRICA	fsinarinzi@gmail.com
YIHUNDIMPUNDU	Gildas	Journaliste BBC	yihundimpundugildas@gmail.com
KWIZERA	Urbain	OBR:	urbaino2839@gmail.com
NAHIMANA	Japhet	OBR	
BAKANIBONA	Nicodème	AIB	
NAHIMANA	Privat	OBR	privat.nahimana@ob.gov.bi
NDIKUMWENAYO	Veniste	PRB	vndikumwenayo@brb.bi
NGENDANGANYA	Prime	BRB	pngendanganya@brb.bi
HAVYARIMANA	François	BBN	fhavyarimana@yahoo.fr
BUTOKE	Francois	Directeur AIB.	
NDAYIZIGIYE	Guillaume	Directeur Administratif BBIN	nguill2011@gmail.com
BAREGENSABE	Eric	ACOBU	bareguric97@gmail.com
NSABIMANA	SERGES	API	s.nsabimana@invest.bi
NDAYIKENGURUKIYE	Dei Gratia	ILLINNO	ndeugratia@yahoo.fr
NTAHOMBAYE	Abel	COHOJO	ntahabel@yahoo.fr
SINDAKIRA	Lazare	1ère Vice Présidence	sindakiralazare@yahoo.com
NDIMUBANDI	Paul	Regie Nationale des Postes	ndimubandip2@gmail.com
NIYOYITUNGIRA	Désiré	PARCEM	niyoyitungira2014@gmail.com
NIYONIZIGIYE	Salvator	Radio Culture	salvatoniyoni@gmail.com

Association des Industriels du Burundi
Tél: 22 27 81 40
B.P 147 Bujumbura
87, Rue de la Mission

(13)

Nom	Prénom	Institution	Adresse E-mail
MISIGARO	Ezéchiel	Journal le Renouveau	misezeeg@gmail.com
NSABIYABANDI	Joseph	Radio Isanganiro	nsabijoseff@gmail.com
BIZIMANA	ANSRUN	Radio Isanganiro	bizart60@yahoo.fr
NUKU	KAMASA	GHANA HIGH COMMISSION NAIROBI	kokegh2002@gmail.com
NTIDENDEREZA	Esaie	API	e.ntidendereza@investburundi.bi
KEZAMUTIMA	METUSCHELLAH	ADISCO	kezamutima@adisco.org
Raymond	NZIMANA	VOA	rangimana123@gmail.com
FABIAN	ENANG	NIGERIA EMBASSY	fabianenang@yahoo.com
NYABUHORO	Jean Claude	AGRI-BUSINESS	claudenyabu71@gmail.com
NTUNGUMBURANYE	Adelin	Ch. Agri-business	adelint1@yahoo.fr
MUZANEZA	Antoine	ABUCO	bishopsimeon@yahoo.fr
NZISHURA	Siméon	ABUCO	
NKURUNZIZA	Fabrice	ABUCO	

NOM	PRENOM	(2) INSTITUTION REPRESENTEE	ADRESSE E-MAIL
NDAYISENGA	Spécioso	A B P	sndayisenga@rocketmail.com
NIRAGIRA	Antéditesk	Deutsche Welle	nachelleantedkeragma.com

ANNEXE 1
Liste des présences du Salon Industriel, du 15 Juin 2018

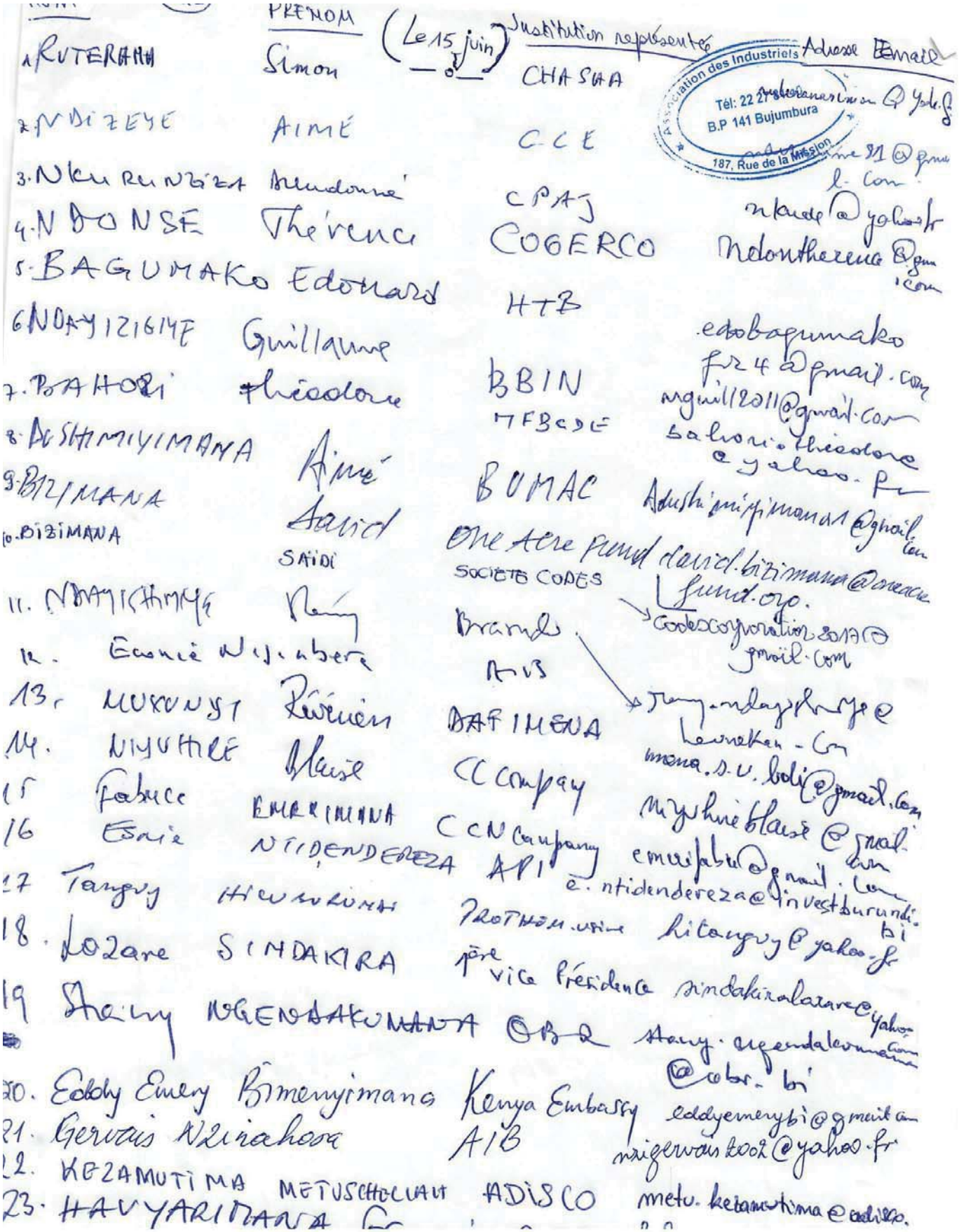

	PRÉNOM	(Le 15 juin)	Institution représentée	Adresse Email
1. RUTERANA	Simon		CHASHA	[illegible] @yahoo.fr
2. NDIZEYE	AIMÉ		CCE	[illegible] @gmail.com
3. NKURUNZIZA	Dieudonné		CPAJ	nkurde@yahoo.fr
4. NDONSE	Thérence		COGERCO	ndontherence@gmail.com
5. BAGUMAKO	Edouard		HTB	edobagumako fr4@gmail.com
6. NDAYIZIGIYE	Guillaume		BBIN	nguill2011@gmail.com
7. BAHORI	Théodore		MFBCDE	bahori.theodore@yahoo.fr
8. ADUSHIMIYIMANA	Aimé		BUMAC	Adushimiyimana1@gmail.com
9. BIZIMANA	David		One Acre Fund	david.bizimana@oneacrefund.org
10. BIZIMANA	SAÏDI		SOCIETE CODES	codescorporation2017@gmail.com
11. NDAYISHIMIYE	Rémy		Brasnd	[illegible]@leoneken.com
12. Econie Nijimbere			AIB	mena.s.u.boli@gmail.com
13. MUKUNYI	Révérien		DAFIMENA	niyuhireblaise@gmail.com
14. NIYUHIRE	Blaise		CC Company	emeripabu@gmail.com
15. Fabuce	EMERIMANA		CCN Company	e.ntidendereza@investburundi.bi
16. Esaie	NTIDENDEREZA		API	hitanguy@yahoo.fr
17. Tanguy	HICUBURUNDI		PROTHEM usine	sindakiralazare@yahoo.com
18. Lazare	SINDAKIRA		1ère vice Présidence	stany.ngendakumana@obr.bi
19. Stany	NGENDAKUMANA		OBR	eddyemerybi@gmail.com
20. Eddy Emery	Bimenyimana		Kenya Embassy	nzigervais2002@yahoo.fr
21. Gervais	Nzinahosa		AIB	metu.kezamutima@adisco.
22. KEZAMUTIMA	METUSCHELIAH		ADISCO	
23. HAVYARIMANA	[illegible]			

	Prénom	Institution représentée	
1. NDAYIRAGIJE	Jean Marie	BICOR	
2. KARISABIYE	Dieudonné	BNDE	
3. BIMARI	Guillaume	Resp. Point	
4. RUBEYA	Willy	Avocat	
5. NIYETURUKE	Analla	ORSR	
6. SABAMAHORO	Marie	One Acre Fund. TUBURA	
7. SENTORE	Bernard	API	
8. HAVYARIMANA	Pierre	HYGECEL	
9. BIGIRIMANA	Adolphe	SODECO	
10. Nahimana	Pierre Claver	COGERCO	cogerco84@hotmail.com
11. Sabakwiguro	Clavier	COGERCO	clvkwiguro@yahoo.fr
12. NSABIMANA	Serge	API	s.nsabimana@investburundi.bi
13. KAZIMA	Samuel	Prothem	samuel.kazima@prothem.bi
14. NDACAYISABA	Zabron	CCN Company	ndazabron@gmail.com
15. NTAKIRUTIMANA	Emmanuel	AIB	ntakirutemma@gmail.com
16. MPITABAKANA	Béatrice	UTEMA TRANSPORT	utema importation@yahoo.fr
17. COBASHAKA	Léandre	BT. PECHE	
18. Christian	GAHUNGU	CBINEI / CSTIC	cgchristian@cbinet.net
19. MINISI	ZAKARIE	SA EMBASSY	minisize@derw.gov.za
20. Nadi Noël	Matthieu	AGAKURA, ASBL	Mathimath@yahoo.com
21. Vénuste NDIKUMWENAYO		BRB	vndikumwenayo@brb.bi
22. Prime NGENDANGANYA		BRB	pngendanganya@brb.bi
25. Teddy BUTOKE			

Association des Industriels du Burundi
Tél: 22 27 81 48
B.P 141 Bujumbura
187, Rue de la Mission

Nom Prénom Le 15.6.2018

		Institution représentée	Adresse - E-mail
24. Ndamama	Christian Guillain	Photographe	ndamama.guillain@hotmail.com
25. HAVYARIMANA	Gélase	Kingwater	kingwater@gmail.com
26. SINZOTUMA	Albin	Min Com, Ind & T	sinzotumaalbin@yahoo.fr
27. Kriss Hosana	Jeff	API	kly-iratukunda@investbuzzmail.com
28 BIRIZANYE	Serge	MCIT	sergebirizanye@yahoo
29. GAHIMBARE M.	Gloria	Ingomag	gahigogo@gmail.com
30. NDIZEYE	Eléonore	INGOMAG	ndizeyenora@gmail.com
31. KIMANA	Happy	INGOMAG	kimanahappy@gmail.com
32. BUKOBERO	Prosper	SOCABU	pbukobero@yahoo.fr
33 NTIBARUTAYE	Gloriose	MCIT	ntibaro@yahoo.fr

Association des Industriels du Burundi
Tél. 22 27 81 40
B.P 141 Bujumbura
187, Rue de la Mission

(*) Total de ceux qui sont inscrits => 59

ANNEXE 2

PROGRAMME DES ACTIVITES DU SALON INDUSTRIEL PREVU DU 14 AU 16 JUIN 2018 A L'HOTEL CLUB DU LAC TANGANYIKA	
TEMPS	**ACTIVITES**
Jeudi 14 Juin 2018	
08.00-08.45	Arrivée et installation des invités nationaux/régionaux
08.45-09.00	Arrivée et installation des autorités officielles : - Corps diplomatique ; - Ministres invités (tous) ; - 2ème Vice-Président
09.00-09.15	Ouverture officielle des cérémonies : - Chant de l'Hymne National du Burundi - Chant de l'Hymne de l'EAC
09.15-10.05	Discours de : - Maire de la Ville de Bujumbura - Président de l'AIB - Représentant de TMEA - Président de la CFCIB - Ministre du Commerce de l'Industrie et du Tourisme - Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-président de la République
10.05-10.10	Photo de famille
10.10-10.40	Visite des stands
10.40- 11.30	Cocktail d'ouverture
11.30-11.50	Interviews avec la presse (Radios / télévision)
11.50- 12.00	Animation culturelle et fin de cérémonie d'ouverture
12.00-13.30	**Pause déjeuner**
13.30-13.55	**Ier Thème: « Les piliers de l'Union Douanière et la compétitivité des Industries dans la Zone EAC : Comment les Industries Burundaises peuvent-elles en tirer profit ? »** Par **Monsieur Econie NIJIMBERE** (AIB)
13.55 – 14.20	**2ème Thème: « Politique Nationale d'industrialisation ».** Par Mr. **Albin SINZOTUMA** (Ministère du CIT)
14.20 - 15.00	Echanges, Questions- Réponses (audience et intervenants du secteur) Panel des Présentateurs
15.00 – 16.00	Rencontres individuelles B2B
16.00	**Fin de la première journée**
Vendredi 15 Juin 2018	
08.30 - 09.00	Arrivée et installation des participants
09.00 – 09.20	**3eme Thème : « Nouveau Cadre légal de partenariats Public-Privé au Burundi»** Par **Me Willy RUBEYA** **« le Régime régissant les contrats de Partenariat Public-Privé au Burundi »** Par **Mr. Théodore BAHORI**
09.20 – 10.00	Echanges, Questions- Réponses (audience et intervenants du secteur)

ANNEXE 2

10.00 – 10.30	**Pause-café**
10.30 – 10.55	**4ème Thème : « Présentation de l'OBR, missions et Performances»** Par **Mr. Stany NGENDAKUMANA** . **« Présentation sur le Régime de Remise des Droits de la Communauté Est Africaine».** Par **Mme Ancilla NTETURUYE**
10.55 – 11.25	Echanges, Questions- Réponses (audience et intervenants du secteur)
11.25 - 11.50	**5ème Thème : « Amélioration du climat des affaires, un tremplin pour le développement du secteur Industriel »** Par **Monsieur Esaïe NTIDENDEREZA** (API)
11.50 – 12.30	Echanges, Questions- Réponses (audience et intervenants du secteur)
12.30 – 13.30	**Pause Déjeuner**
13.30 – 13.55	**6ème Thème : « « La certification: une clé ou un handicap pour les industries burundaises? »** Par **Dr François HAVYARIMANA**, Directeur du BBN et Professeur à l'Université du Burundi. (BBN)
13.55 - 14.35	Echanges, Questions- Réponses (audience et intervenants du secteur)
14.35 – 15.30	Rencontres individuelles B2B
18.00- 20.00	Diner d'Affaires (sur invitation) + animation orchestre
20.00	**Fin de la 2ème journée**
Samedi 16 Juin 2018	
12.00 – 12.30	Arrivée et enregistrement des invités à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika
12.30 – 13.30	Visite des stands et rencontres B2B + agrémentation Culturelle
13.30-14.00	Cérémonie de clôture avec discours de : - Président de l'AIB - Ministre du CIT
14.00	**Fin de l'Edition 2018 du SALON INDUSTRIEL**

ANNEXE 3

DISCOURS D'OUVERTURE DU MAIRE DE LA VILLE DE BUJUMBURA A L'OCCASION DU SALON INDUSTRIEL EDITION 2018

Excellence Mr le Deuxième Vice-président de la République du Burundi,

Excellence le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Madame la Directrice Pays de Trade Mark East Africa

Monsieur le Président de la CFCIB

Monsieur le Président de l'AIB

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

En ce beau matin du 14 Juin 2018, nous sommes très heureux de vous accueillir au bord du Lac Tanganyika, ce si beau lac que l'Eternel Dieu a donné au Burundi et que Bujumbura est la seule capitale qui se trouve au bord de ses plages.

La ville de Bujumbura est très honorée d'accueillir pour la première fois un Salon Industriel réunissant sous le même toit tous les acteurs du secteur industriel du Burundi et ceux du secteur industriel de la Communauté Est Africaine. Le Salon Industriel a un caractère industriel. Le thème choisi du Salon Industriel est : **« L'industrie pilier et moteur de la croissance économique dans la Communauté Est Africaine »**. Durant ces trois jours, il fera découvrir à la population de Bujumbura qui visiteront les stands, les produits fabriqués par les industriels burundais ou ceux de la sous-région.

Bujumbura comme la capitale du Burundi regorge de plusieurs industries qui contribuent dans l'épanouissement du public avec les produits qu'elles offrent mais aussi dans le développement de notre chère ville. Bujumbura est une ville tournée vers l'industrialisation comme en témoigne le nombre d'industries déjà enregistrées par l'Agence Burundaise de Promotion des Investissement comme œuvrant à Bujumbura.

Bujumbura devient de plus en plus une plaque tournante pour le commerce de la sous-région. Plusieurs produits fabriqués par les industries burundaises approvisionnent les marchés de l'Est de la RDC, de la Tanzanie et du Rwanda en plus de ce que nous importons aussi des pays de l'EAC.
Au cours du Salon Industriel les fournisseurs de la sous-région auront l'opportunité de rencontrer les professionnels du domaine de l'industrie burundaise durant le déroulement de cet événement en vue de renforcer leurs liens et relations d'affaires.

Nous espérons que ce premier grand rendez-vous industriel burundais sera pérennisé afin de former un cadre annuel qui réunira tous les acteurs Industriels burundais

ANNEXE 4

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DU BURUNDI A L'OCCASION DE L'OUVERTURE OFFICIELLE DES ACTIVITES DU « SALON INDUSTRIEL EDITION 2018»

Excellence Monsieur le Deuxième Vice- Président de la République ;

Honorables Représentants du Peuples ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants des Corps Diplomatique et Consulaire ;

Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;

Mesdames, Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,

Monsieur le Président de la Chambre Fédérale de Commerce et de l 'Industrie au Burundi ;

Monsieur le Directeur de l'API ;

Mesdames, Messieurs les Hauts Cadres de l'Administration,

Messieurs les Représentants des Entreprises Industrielles,

Mesdames, Messieurs, tout protocole observé,

En cette agréable journée du 14 Juin 2018, j'ai l'honneur et le plaisir de vous accueillir et vous souhaiter la bienvenue dans les enceintes de « l'Hôtel Club du Lac Tanganyika » de notre chère capitale Bujumbura. Je vous souhaite d'y passer d'agréables moments durant toutes les cérémonies d'aujourd'hui.

L'Association des Industriels du Burundi organise du 14 au 16 juin 2018 dans les enceintes de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika un « **salon Industriel Edition 2018** », le premier dans le pays car réunissant sous le même toit les acteurs du secteur industriel du Burundi et ceux du secteur industriel de la Communauté Est Africaine.

L'objectif global du Salon Annuel Industriel est de promouvoir le secteur Industriel en général et les Entreprises Industrielles du Burundi et de la sous région, en particulier, en offrant une visibilité des activités des industries et de leurs produits auprès des différents partenaires porteurs de développement lequel secteur est créateur d'emploi et de prospérité.

Le thème choisi du « Salon Industriel Edition 2018 » est : **« L'industrie pilier et moteur de la croissance économique dans la Communauté Est Africaine »** et le public cible de l'événement sont les professionnels du domaine Industriel au niveau national et régional.

Cet événement permettra aux industriels de la sous Région de :

- Améliorer la visibilité de l'AIB afin de la faire connaître ainsi que ses activités à tous les partenaires potentiels nationaux, régionaux et internationaux ;
- Renforcer les relations d'affaires entre les industriels burundais et ceux de la sous région ;
- Accroître l'effectif des membres de l'AIB ;
- Promouvoir les biens et services produits par les membres de l'AIB, d'une part, et ceux produits par les industriels de la sous région, d'autre part ;
- Améliorer la capacité de plaidoirie et de représentativité de l'AIB afin qu'elle puisse être plus performante pour initier des actions et des activités de visibilité de l'Association au quotidien ;
- Contribuer à la réduction des activités se faisant dans l'informel par des unités de transformation à vocation industrielle ;
- Renforcer le Partenariat Public-Privé au niveau du secteur industriel d'une part, et la politique de développement industriel, d'autre part ;
- Développer et renforcer les relations d'affaires (B2B) entre les professionnels du secteur industriel de la sous région.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice- Président de la République,

Mesdames Messieurs les Représentants,

Excellences Mesdames, Messieurs,

L'Association des Industriels du Burundi (AIB) a été créée le 26 août 1999 par un groupe de représentants d'entreprises à caractère industriel en vue de constituer un cadre approprié **pour la défense et le développement des intérêts professionnels des industries du Burundi en général et des membres en particulier.**

Il importe de souligner que l'Association des Industriels du Burundi, aujourd'hui Chambre sectorielle des industriels du Burundi (depuis le 22/01/2010), est membre fondateur de la **Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB)**.

Les membres de l'AIB font partie, notamment, des secteurs d'activités suivantes : la transformation agro-alimentaire; le Papier et objets en papiers (imprimeries); le textile et cuir ; les produits pharmaceutiques et chimiques ; le bois et produits en bois ; les matériaux de construction ; le métal et produits métalliques ainsi que d'autres industries.

Le secteur de l'industrie est d'une grande importance suite à sa participation active dans les économies des pays, par sa contribution dans la production intérieure, la création d'emplois, l'accroissement des revenus de la population et participe, ainsi, à la réduction de la pauvreté.

L'Industrie améliore la valeur des produits après leurs transformations et permet, aussi, de diversifier les exportations et d'accroître le niveau des échanges, le transfert technologique utile pour améliorer le niveau de production des pays en voie de développement comme le Burundi.

Le secteur privé du Burundi et surtout les industriels reconnaissent qu'ils doivent s'adapter au contexte actuel, surtout en ce qui concerne la compétitivité et l'accès au marché régional et international.

A cet effet, nous saisissons cette occasion pour lancer un appel vibrant aux autorités nationales ce qui suit :

- Au niveau du cadre légal, nous interpellons les autorités burundaises de faire voter des lois sur la contrefaçon et le piratage, comme d'autres pays de l'EAC l'ont déjà fait (comme le Kenya et le Rwanda) ;
- Pour avoir un développement industriel au Burundi, capable de créer des emplois et des richesses pour le pays, il est impératif d'avoir une Politique Nationale de l'industrialisation, retraçant les principaux engagements du pays pour le domaine de l'industrie. Ceci va de paire avec l'élimination des barrières non tarifaires qui constituent encore un frein au développement global du pays ;
- Enfin, nous proposons qu'il soit créé un cadre permanent de dialogue et d'échange entre le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et l'AIB.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice- Président de la République,

Mesdames Messieurs les Représentants,

Excellences Mesdames, Messieurs,

Je saisis cette occasion pour remercier les membres de l'AIB qui ont pris cette initiative d'organiser un tel évément ainsi que nos partenaires officiels (TMEA, CFCIB, API et Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme) afin que ce Salon soit une réussite.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans, encore une fois, remercier **Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice- Président de la République d'avoir rehausser de sa présence aux cérémonie d'ouverture officielle du salon industriel 2018**

Vive le Burundi notre chère Patrie ;

Vive le salon Industriel

Ensemble, œuvrons pour une industrie prospère

Je vous remercie

ANNEXE 5

CFCIB *Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi*

MOT DU PRESIDENT DE LA CFCIB A L'INAUGURATION OFFICIELLE DU 1er SALON INDUSTRIEL

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi,

Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants du Peuple,

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Nationales et Internationales,

Chers Exposants venus de toute la Communauté Est Africaine,

Chers Opérateurs Economiques,

Distingués invités, Mesdames, Messieurs,

Tout Protocole Observé,

C'est avec une grande allégresse qu'au nom de la Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi, j'ai l'honneur de saluer la tenue du Premier Salon Industriel organisé par l'un de nos Membres, j'ai nommé la Chambre Sectorielle de l'Industrie que nous félicitons vivement.

La CFCIB à plus d'un titre, assume sa fierté d'être associée à un tel évènement, né d'une part du dynamisme de la Chambre Industrielle et ses Membres, et d'autre part, d'un partenariat avec Trademark East Africa à qui nous adressons nos vifs remerciements.

Permettez-moi à mon tour d'adresser ensuite mes profonds remerciements à son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République pour avoir bien voulu assurer le Haut Patronage de ce Salon Industrielet rehausser de sa présence les cérémonies d'inaugurationde cet important évènement de promotion économique. Votre présence est un signe éloquent de votre attachement au développement économique du Burundi en général, et de celui du Secteur Privé en particulier.

Mes remerciements sont encore destinés à Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie, et du Tourisme tout en lui souhaitant pleins succès pour ses nouvelles hautes fonctions.
Mes sentiments de gratitude vont aussi à tous les distingués Invités qui ont bien voulu surseoir à leurs occupations quotidiennes pour venir manifester leur soutien à l'organisation de cet événement.

Aux Vénérables Hôtes des autres pays de la Communauté Est Africaine, nous leur disons « Karibusaana» et leur remercions sincèrement d'avoir accepté de se joindre à leurs confrères du Burundi.
A tous les participants à ce Salon, soyez remerciés pour votre spontanéité à répondre présents à cette manifestation économique qui, sans nul doute, assurera votre visibilité et celle de vos produits.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République,

Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants du Peuple,

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Nationales et Internationales,

Chers Industriels de la Communauté Est Africaine,

Chers Opérateurs Economiques,

Distingués invités, Mesdames, Messieurs,

Tout Protocole Observé,

Ce 1er Salon Industriel allie l'utile à l'agréable puisqu'il emboîte un Business Forum en marge duquel se trouve une Exhibition des Industries du Burundi et ceux de la sous-région Est-africaine. Cela donne l'opportunité aux Entreprises Burundaises et de la Région Est Africaine d'exposer leurs produits et d'augmenter le commerce. En somme, accroître la croissance économique et créer des opportunités d'emploi pour la population. Le Business Forum et l'exhibition sont enfin là pour accroître l'investissement au Burundi. L'occasion aussi pour découvrir le véritable potentiel économique du Burundi.

La Chambre Fédérale de Commerce et d'industrie du Burundi par son rôle d'interface avec les Pouvoirs Publics, fait de la promotion du secteur privé burundais son cheval de bataille avec notamment l'amélioration du climat des affaires. Et pour arriver à des résultats concrets, l'approche entamée par la CFCIB depuis qu'elle est une Fédération, a trait à une concertation continue entre opérateurs économiques eux-mêmes d'une part, et entre opérateurs économiques et agents publics d'autre part, pour la mise en place des programmes de plaidoyer, de formation, d'information, et d'encadrement. C'est ainsi par exemple que le processus d'implantation d'une Zone Economique Spéciale au Burundi est en cours par le biais d'un partenariat public/privé appelé sans doute à réussir. Pour être plus explicite, la Zone Economique Spéciale favorisera les entreprises, industrielles en particulier, avec des incitations douanières et fiscales notamment, et beaucoup d'autres mesures plus avantageuses que dans le reste du pays. Dans la ZES, beaucoup de mesures classiques sont simplifiées et les réglementations sont limitées, pour permettre aux entreprises de réduire leurs coûts d'investissement, améliorant ainsi leur compétitivité.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi,

Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants du Peuple,

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Nationales et Internationales,

Chers Hôtes de la Communauté Est Africaine,

Chers Opérateurs Economiques,

Distingués invités, Mesdames, Messieurs,

Tout Protocole Observé,

Le 1er Salon Industriel comprend des réunions de matchmaking –des B2B-qui devraient aboutir après trois jours à des partenariats commerciaux et d'investissements au Burundi. J'invite les Opérateurs Economiques Burundais à prendre à sa juste mesure cette rare opportunité, et de saisir la balle au bond pour nouer des contacts pouvant améliorer leurs affaires en particulier, et pour le développement du secteur privé et du pays en général.

Je m'en voudrais de terminer mon mot de bienvenue sans remercier encore une fois les opérateurs Economiques venus de la sous-région pour le travail qu'ils auront à mener.
Soyez remerciés enfin, vous Membres de la CFCIB et Opérateurs Economiques pour votre présence ici en vous souhaitant de fructueux échanges pour le développement du Secteur Privé Burundais.

Je vous remercie tous pour votre attention.

ANNEXE 6

DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMECE, DE L'INDUSTIRE ET DU TOURISME A L'OCCASION DE L'OUVERTURE OFFICIELLE DES ACTIVITES DU « SALON INDUSTRIEL EDITION 2018»

Excellence Monsieur le Deuxième Vice- Président de la République ;

Honorables Représentants du Peuples ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres ;

Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants des Corps Diplomatique et Consulaire ;

Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;

Mesdames, Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,

Monsieur le Président de la Chambre Fédérale de Commerce et de l 'Industrie au Burundi ;

Monsieur le Directeur de l'APal ;

Mesdames, Messieurs les Hauts Cadres de l'Administration,

Messieurs les Représentants des Entreprises Industrielles,

Mesdames, Messieurs, tout protocole observé,

En cette agréable journée du 14 Juin 2018, j'ai l'honneur et le plaisir de vous accueillir et vous souhaiter la bienvenue dans les enceintes de « l'Hôtel Club du Lac Tanganyika » de notre chère capitale Bujumbura. Je vous souhaite d'y passer d'agréables moments durant toutes les cérémonies d'aujourd'hui.

Depuis le 14 Juin 2018, ce lieu abrite, pour trois jours, un événement important le **« Salon Industriel »** Cet événement est une occasion d'évaluer et d'échanger sur la performance du secteur industriel afin de planifier en conséquence pour promouvoir le développement de ce secteur important pour la croissance socio-économique de notre pays.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice- Président de la République,
Mesdames Messieurs les Représentants,
Excellences Mesdames, Messieurs,

Le Développement Durable adopté par les Nations Unies en Septembre 2015 à savoir : «bâtir une infrastructure résiliente, capable de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et capable d'encourager l'innovation » conduit les pays à, « promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et capable, d'ici à 2030, d'augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au Produit Intérieur Brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés».

Ainsi, la compétitivité de l'économie est aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des États quel que soit le niveau de leur environnement économique. Le développement industriel, notamment la compétitivité industrielle, est un levier important sur lequel le Burundi devra s'appuyer pour réaliser ses objectifs en termes de développement humain, économique et social.
En effet quand vous allez faire la visite tout à l'heure, Excellence Monsieur le Deuxième Vice - Président, vous aurez le plaisir de rencontrer dans les stands, les entreprises et les industriels, qui ont accepté de venir exposer et vendre leurs produits.

La réussite de cette organisation n'est autre que le résultat des efforts conjugués de l'Association des Industriels du Burundi en étroite collaboration avec TRADE MARK
Nous profitons donc de cette occasion pour exprimer nos vifs remerciements à l'endroit de tous ceux qui ont œuvré à la réussite du salon Industriel :

- D'abord à l'Association des Industriels du Burundi (AIB) qui a été l'initiative et qui a accordé un appui financier au salon Industriel,
- Puis au Trade Mark
- aux organisateurs à tous les niveaux,
- A toutes les entreprises qui ont cordialement accepté d'apporter du sponsor au Salon Industriel,
- A tous les invités qui ont accepté d'accorder leur temps aux présentes cérémonies,
- Enfin, à tous les participants et au public en général.

Cet événement qui permettra à tous les producteurs hier inconnus de travailler au grand jour et faire connaitre leurs produits, permettra aussi aux entreprises qui, hier, travaillaient dans l'informel de se faire enregistrer et d'entrer désormais dans le formel.

Nous invitons le Bureau Burundais de Normalisation (BBN) d'assister en ce qui le concerne, les entreprises qui veulent faire connaître leurs produits.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République,
Mesdames Messieurs les Représentants,
Excellences Mesdames, Messieurs,

Votre présence ici est un signe éloquent que le Gouvernement est déterminé à redorer l'image de ce pays surtout sur le plan économique en rappelant aux citoyens burundais de changer de mentalité et de se lancer résolument dans la dynamique de production intense et diversifiée afin d'augmenter le commerce intérieur et l'exportation.

Permettez-moi, donc de vous exprimer particulièrement mes vifs remerciements pour les multiples efforts que vous ne cessez de fournir afin de bâtir un Burundi moderne.

Avant de conclure mon propos, je saisis cette occasion pour vous informer que le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme organise la « **Foire Made in Burundi 2ème Edition »** aux Terrains de Tempête du 29 juin au 15 juillet 2018 ; je voudrais par la présente vous vous inviter d'y participer massivement à ladite Foire qui vous offre une opportunité de visibilité de vos entreprises et de vente de vos produits.

Je vous remercie encore une fois de votre présence dans ces cérémonies et vous, invite, **Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République,** à procéder à l'ouverture officielle du « salon Industriel»

Vive la Paix au Burundi ;

Vive le salon Industriel ;

Vive le Dialogue Public-Privé ;

Je vous remercie

ANNEXE 7

TRADE MARK EAST AFRICA

SALON INDUSTRIEL ANNUEL, BUJUMBURA, HOTEL CLUB DU LACTANGANYIKA,DU 14 AU 16 JUIN 2018

DISCOURS DE LA REPRESENTANTE PAYS DE TMEA AU BURUNDI

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi ;
Honorables Membres du Parlement du Burundi ;
Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;
Monsieur le Ministre des Relations Extérieures et Coopération Internationale ;
Madame la Ministre à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine ;
Monsieur le Ministre de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines ;
Monsieur le Ministre des Finances, du Budget, et de la coopération au Développement Économique ;
Madame la Ministre de l'Éducation, de la Formation Technique et Professionnelle ;
Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture, et de l'Élevage ;
Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;
Monsieur le Représentant Résident de la Banque Mondiale ;
Monsieur le Représentant Résident du PNUD ;
Monsieur le Délégué de l'Union Européenne ;
Monsieur le Directeur de USAID.

Mesdames, Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire au Burundi ;
Mesdames, Monsieur les représentants du secteur industriel des Pays membres de la Communauté Est Africaine surtout le Kenya et l'Ouganda ;
Mesdames, messieurs les Représentants de la Fédération des Entreprises du Congo,
Monsieur le Président de la CFCIB ;
Monsieur le Président de l'AIB ;
Mesdames, Messieurs, distingués invités, Tout Protocole observé ;

Je voudrais d'abord féliciter la Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) à travers l'une de ses Chambres sectorielles à savoir l'Association des industriel du Burundi (AIB) qui a pris l'initiative d'organiser cet évènement de dimension régionale pour la promotion du secteur industriel. C'est une première qu'au Burundi, sous l'initiative du secteur privé se réunissent ici à l'Hôtel Club du Lac Tanganyika les acteurs du secteur industriel du Burundi et ceux du secteur industriel de la Communauté Est Africaine pendant trois jours.

TMEA se réjouit d'avoir été approché par la CFCIB pour appuyer cette activité car elle s'inscrit dans ses missions.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président ;

Honorables Membres du Parlement ;

Mesdames Messieurs les Ministres ;

Mesdames, Messieurs les opérateurs économiques ;

Mesdames, Messieurs, distingués invités, Tout Protocole observé ;

TMEA travaille étroitement avec les institutions de la Communauté Est Africaine, les Gouvernements nationaux, le secteur privé et les Organisations de la Société civile pour accroître le commerce en libérant le potentiel économique grâce à un accès physique accru aux marchés, à un environnement commercial amélioré et à une meilleure compétitivité commerciale. Cet appui a pu être possible grâce au projet « Enhancing Private Sector Capacity for Policy Formulation and Implementation » qui est mis en œuvre par la CFCIB depuis 2015.

L'objectif global de ce Salon Annuel Industriel à savoir : «*Promouvoir le secteur Industriel en général et les Entreprises Industrielles du Burundi et de la sous-régionen particulier, en offrant une visibilité des activités des industries et de leurs produits auprès des différents partenaires porteurs de développement lequel secteur est créateur d'emploi et de prospérité* »contribue effectivement à la réalisation de la mission que TMEA s'est assignée d'accroître le Commerce au sein des pays membres de l'EAC.

TMEA souhaite vivement que tous les résultats attendus de ce Salon industriel soient atteints en particulier que les relations d'affaires entre les industriels burundais et ceux de la sous-région soient renforcées et que le Partenariat Public-Privé et la politique de développement industriel soient renforcés.

Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président ;
Honorables Membres du Parlement ;
Mesdames Messieurs les Ministres ;
Mesdames, Messieurs les opérateurs économiques ;
Mesdames, Messieurs, distingués invités, Tout Protocole observé ;

Nous voudrions terminer notre intervention en réitérant nos félicitations à la CFCIB qui à travers l'AIB a pu organiser cette importante activité pour la promotion du secteur industriel au Burundi et dans la sous-région.
Je voudrais aussi remercier le Gouvernement du Burundi qui ne ménage aucun effort pour l'amélioration du climat des affaires afin de permettre le développement du secteur privé en général et du secteur industriel en particulier.
Nous voudrions encouragerla CFCIBà poursuivre l'organisation de ce genre d'événements pour toutes les années suivantes.TMEA restera proche du secteur privé pour améliorer l'environnement commercial et la compétitivité du secteur industriel dans la mesure du possible.

Je vous remercie.

ANNEXE 8

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE 2EME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU SALON INDUSTRIEL EDITION 2018, BUJUMBURA, HOTEL CLUB DU LAC TANGANYIKA, DU 14 AU 16 JUIN 2018.

Honorables Représentants du Peuple,
Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames, Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et Consulaire,
Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,
Monsieur le Président de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi,
Mesdames, Messieurs les Hauts Cadres de l'Administration,
Mesdames, Messieurs les Représentants de la Société Civile et du Secteur Privé, Distingués Invités,
Mesdames, Messieurs, tout protocole respecté.

C'est pour nous un grand honneur et un agréable plaisir de vous voir réunis autour de nous dans les enceintes de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika à cette occasion du lancement officiel du « **Salon Industriel Edition 2018** » sous le thème : **« L'Industrie, pilier et moteur de la croissance économique au sein de l'EAC »**. Nous saisissons cette occasion pour vous souhaiter de passer ici un moment agréable et vous remercier vivement d'avoir accepté l'invitation qui vous a été adressée. Nous apprécions à juste valeur, l'intérêt que vous accordez au développement et à la promotion des entreprises industrielles du Burundi.

Honorables Parlementaires, Excellences, Mesdames, Messieurs,
Le Salon Industriel, dont l'une des missions principales est de promouvoir le secteur industriel de la sous-région en général et du Burundi en particulier, est le fruit des efforts conjugués de l'Association des Industriels du Burundi (AIB), du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, du Trade Mark East Africa, de la CFCIB et l'Agence de Promotion des Investissements (API).
Etant donné que le Burundi est entrain de retrouver sa splendeur, le Gouvernement a le souci majeur de voir l'image du pays apparaître à sa juste mesure, notamment par une visibilité des activités industrielles et de leurs produits auprès de différents partenaires porteurs de développement du secteur industriel créateur d'emploi et de prospérité.

A l'heure où des efforts économiques importants sont demandés à l'ensemble de nos concitoyens, ce rendez-vous revêt une importance particulière car il témoigne non seulement du dynamisme de nos entreprises industrielles et des emplois qui les font vivre, mais aussi de la vigueur de notre tissu associatif, de la richesse des initiatives locales, de cette étonnante capacité des industries à créer et à innover. Il rend compte aussi très concrètement le sens de politiques publiques qui accompagnent les entreprises souvent locales, parfois familiales.

Le Salon Industriel du Burundi, la toute première édition vise à promouvoir et à consolider l'intégration économique au moyen des échanges intracommunautaires. Il marque la volonté des pays de l'EAC de renforcer leurs échanges commerciaux en vue de faciliter l'intégration économique sous régionale et offre un cadre approprié aux entreprises, de partager leurs expériences et d'établir des partenariats mutuellement avantageux.

Organiser un Salon Industriel signifie également que les opérateurs économiques, initiateurs de l'évènement, sont soucieux d'une offre durable dans nos économies.

Honorables Parlementaires, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le Salon Industriel permettra sans doute d'inciter les Entreprises burundaises, qui ne sont pas encore enregistrés de le faire et pouvoir quitter le secteur informel pour travailler de façon formelle. De même, le Salon Industriel constitue une occasion:

- ✓ De faire connaître les nouveaux produits et intéresser le plus de consommateurs possibles ;
- ✓ D'avoir le souci d'améliorer la qualité des produits et de penser à leur diversification ;
- ✓ De permettre aux produits burundais d'avoir une visibilité à l'exportation ;
- ✓ D'inciter la croissance de l'investissement au Burundi ;
- ✓ De découvrir le véritable potentiel économique du Burundi.
- ✓ De réfléchir ensemble sur les solutions aux défis qui minent le secteur industriel.

Honorables Parlementaires, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous voudrions, avant de terminer notre allocution, inviter les Industries burundaises, ici présentes de s'impliquer et tirer des bénéfices de cette exposition combien importante et innovante. Nous voudrions par cette occasion exprimer le soutien sans faille du Gouvernement du Burundi pour l'atteinte des objectifs fixés par les organisateurs dudit Salon.

Qu'il nous soit permis d'exprimer nos sentiments de reconnaissance aux organisateurs du Salon qui se sont donnés corps et âmes car le Gouvernement du Burundi n'avait pas prévu de budget pour ladite activité mais voilà, qu'avec leur détermination, ce Salon a pu être organisé, et vous en êtes témoins.

Nous voudrions ici nommer l'Association des Industriels du Burundi (AIB), le TradeMark East Africa, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB), l'Agence Burundaise de Promotion des Investissements (API), et les autres acteurs qui ont apporté du soutien tant matériel que technique. Que tous nos partenaires au développement trouvent ici nos sentiments de gratitude pour leurs soutiens multiformes au peuple burundais. Nous les invitons à continuer à nous épauler dans nos efforts pour sortir notre population de la pauvreté.

Nous ne manquerions pas de renouveler nos reconnaissances à vous tous qui avez répondu à l'invitation par votre participation effective aux présentes activités.

C'est sur ces mots de remerciement que nous lançons officiellement les activités du « **Salon Industriel, Edition 2018»**.

PLEINS SUCCES « AU SALON INDUSTRIEL ».

JE VOUS REMERCIE.

ANNEXE 9

DISCOURS DE CLOTURE DU PRESIDENT DE L'AIB

Honorables invités
Chers participants
Mesdames et Messieurs.

Chers collègues,

Nous voici arrivés au terme de ce Salon Industriel après trois journées bien remplies où les Entreprises Industrielles du Burundi, les Petites Unités de transformation provenant de la région de l'IMBO, une de la sous région, des Banques et Assurances ont pu participer à ce grand événement sans précédent pour exposer leurs produits et services et aussi améliorer leur visibilité.

Des conférenciers tous reconnus, pour leur compétence, ont pu développer des thèmes lors de leurs présentations de qualité et des recommandations ont été émises, à cet effet, à l'égard du Gouvernement, du Secteur Privé, des intervenants dans le secteur et des partenaires Techniques et Financiers.

Cet échange d'expérience et d'idées lors de ces différentes présentations a permis d'aboutir à des conclusions intéressantes. Après, il appartiendra à chacun de nous de faire en sorte qu'il y ait un suivi de nos recommandations ressorties des différents débats.

Si ces 3 journées du Salon Industriel ont pu se tenir, c'est grâce au soutien essentiel du Gouvernement du Burundi, de TradeMark East Africa, de l'API, de la CFCIB et des membres de l'AIB.
Cependant force est de reconnaître que l'AIB a encore beaucoup d'objectifs à atteindre. C'est pourquoi je lance un appel pour demander plus de soutien de la part de nos autorités de tutelles et de nos différents partenaires. De même il est essentiel que tous les membres ou pas de notre association s'intéressent encore d'avantage à renforcer les relations d'affaires entre eux et avec ceux de la sous région.

Aussi je formule le vœu que nous puissions renforcer le Partenariat Public-Privé au niveau du secteur industriel d'une part, et d'autre part, développer et renforcer les relations d'affaires (B2B) entre les professionnels du secteur industriel de la sous région et que nos collaborations soient quasi quotidiennes.

Chers invités, Mesdames et Messieurs, je voudrais au nom de l'AIB, en votre nom et en mon nom personnel exprimer encore une fois toute ma gratitude à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce Salon Industriel.

Ensemble, œuvrons pour une industrie prospère
Je vous remercie

ANNEXE 10

LISTE DES ENTREPRISES AYANT REÇU UN CERTIFICAT D'HONNEUR:

1. Savonor
2. Rudipaints
3. Azam
4. Bumac
5. Dutezanyimbere
6. TMEA
7. Imprimerie Hope Design
8. Akezamutima
9. Afritextile
10. Arfic
11. Cooperative
12. Buceco
13. Wood Perfect
14. Spark
15. Basta Food Company
16. Chalk chain entreprise
17. Ubucom
18. Musumba Steel
19. Hotel Club du Lac Tanganika
20. OBR
21. Socar
22. Rugo Akayiranze
23. Shamba Kahawa
24. Egic Niv
25. Tllinno
26. Ecobank
27. Olivier Simbizi
28. Ministère du Commerce, de l'Industriel et du Tourisme
29. Burundi Echo
30. API
31. Radio CCIB FM+
32. Bancobu
33. BCB
34. Adisco
35. Brarudi
36. Impact Hub Bujumbura
37. Cogerco
38. BNDE
39. CFCIB

LISTE DES ENTREPRISES MEMBRES DE L'AIB

SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE (AGRO-INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES (Products made)**
AKEZAMUTIMA	Jus de fruits
BRARUDI	Bières,Limonades
BTC	Cigarettes
BURUNDI BREWERY S,A	Bière /Eau Minerale
BUMAC	Transformation Agro Alimentaire (Riz)
BAKHRESA GRAIN MILLING (BURUNDI)	Farine de blé
CEREALIS Sprl	transformation des céréales
KINJU	Eau Minerale
HOUSE OF AFRICAN TEA LTD	Thé
LIQUIDS	Eau Minerale/Limonade
MUGONGO WATER INDUSTRIES	Boissons non alcoolisées/Eau Minérale
TANGA BURUNDI	Eau Minerale
COGERCO	Coton
FARISANA	Farine de Blé
MINOLACS	Farine de Blé
SODECO	Café
LAITERIE NTAZIMBA	Lait
SOSUMO	Sucre
SECTEUR INDUSTRIES CHIMIQUES (CHEMICAL INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES (Products made)**
AKSHAR KRUPA S.A	fabrication et recyclage des produits en plastique
BUJUMBURA POLYTHENE	Badges en Plastic
EXIM	Matelas
SAVONOR	Savon,Huile de palme
RUDI PAINTS	Peinture, savons, lotions
AFRITAN	Cuir et Produits en cuir
COMFORT FOAM LTD	Matélas
SECTEUR TEXTILE ET HABILLEMENT (TEXTILE and CLOTHING INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES (Products made)**
AFRITEXTILE	Textiles
SECTEUR PHARMACEUTIQUE/ PARAPHARMACEUTIQUE (PHARMACEUTICAL and PARAPHARMACEUTICAL INDUSTRIES	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES (Products made)**
UPC	Serviettes Hygièniques
SECTEUR INDUSTRIES DU PAPIER&IMPRIMERIES (PAPER and PRINTING INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES (Products made)**
HOPE DESIGN	Imprimés / Journaux
BETA GRAPHICS	papeterie,journaux
IMOBU	Imprimés
IMPRILAC	Imprimés
MEX	Imprimés
MISTER MINUTE SERVICES	Imprimés
RPP	manuels scolaires,bulletins scolaires
IMPRIMERIE HIGH TECH "SPRL"	Imprimés
A1 TECHNOLOGY	Imprimés
SECTEUR INDUSTRIES DU BOIS (WOOD and WOODEN INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES (Products made)**
GTS	Mobiliers
WOOD PERFECT	Poteaux en bois
ALPHA CD TECHNOLOGIE	Mobiliers

SECTEUR INDUSTRIES METALLIQUES (METALLIC INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES** (Products made)
IRON&STEEL BURUNDI	Casseroles et Toles
SECTEUR MATERIAUX DE CONSTRUCTION (BUILDING INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES** (Products made)
BUCECO	Ciment
UTEMA	Tubes metalliques
AUTRES INDUSTRIES (OTHER INDUSTRIES)	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES** (Products made)
INTERNATIONAL ENTREPRISES BUSINESS COMPANY	Papier Hygiènique
QUAIMI FRERES	Papier Hygiènique
HAIDERY STORES	Bougies
CHALK CHAIN ENTERPRISE	Craies
MEMBRES D'HONNEUR	
NOM DE L'ENTREPRISE (Name of Enterprise)	**PRODUITS FABRIQUES** (Products made)
CABINET D'AVOCATS (spécialisé en droit des Affaires)	Conseil et assistance

LE SALON INDUSTRIEL EN IMAGE

Arrivée du 2ème Vice Président de la République

Honneur à l'Hymne Nationale

Mot d'accueil du Maire de la Ville de BUJUMBURA

Discours de SE le 2ème Vice Président de la République

Discours du Président de l'AIB

Discours du Ministre du Commerce

Vue partielle des officiels

Photo de famille des participants

Visite des Stands

Visite des Stands

Cocktail d'ouverture

Cocktail d'ouverture

Point de Presse lors de l'ouverture du Salon Industriel

Le President de l'AIB repondant aux questions des journalistes

Pause Dejeuner des participants

Paneliste exposant un theme

Paneliste exposant un theme

Panelistes repondant aux questions des participants

Diner d'Affaires

Agrementation Culturelle du Club Abagumyabanga lors du diner d'affaires

Les invités discutaient projet, partenariat,…

Le Président de l'AIB lors du Diner d'Affaires entouré par ses invités.

Agrementation Culturelle du Club Abagumyabanga lors du diner d'affaires

Avec une service de qualité pour des invités de qualité

Agrementation culturelle du Club Abagenderabuntu

Maitre de Cérémonie au 3eme Journée au Salon Industriel du Burundi

Remise des Certificats des Participants au Salon Industriel du Burundi

Remise des Certificats des Participants au Salon Industriel du Burundi

Remise des Certificats des Participants au Salon Industriel du Burundi

Photo de famille des participants avec leur certificats de Participation

Vue de l'éxterieur de la Place qui a accueilli le Salon Industriel

Les hôtesses de l'Agence Umuringa chargée d'accueil et enregistrement des participants

Signature dans le livre d'or de l'AIB

Signature dans le livre d'or de l'AIB

Signature dans le livre d'or de l'AIB

Signature dans le livre d'or de l'AIB

Association des Industriels du Burundi

Industrie, pilier du développement

L'Association des Indutriels du Burundi remercie d'une façon particulière les partenaires officiels pour avoir contribué à la réussite du Salon Industriel, édition 2018

TRADE MARK EAST AFRICA

Agence Burundaise de Promotion des Investissements

CFCIB